
FICHES THÉMATIQUES

Revenus

1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** des ménages (RDB). Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel on soustrait les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel on ajoute les prestations sociales.

En euros courants, la masse des salaires et traitements bruts, principale source des revenus d'activité des ménages, augmente plus vite en 2007 (+ 4,5 %) qu'en 2006 (+ 3,9 %). Cette accélération est essentiellement due à celle de l'emploi salarié (+ 1,4 % après + 0,9 % en 2006), alors que le rythme de croissance du salaire moyen individuel est resté quasiment constant d'une année sur l'autre. Les revenus de l'activité non salariée des ménages poursuivent leur hausse (+ 5,2 % après + 4,4 % en 2006), notamment en raison de la forte croissance du revenu des exploitants agricoles. Les **loyers**, réels ou **imputés**, perçus par les ménages propriétaires augmentent fortement, alors que le solde des revenus financiers connaît une hausse plus modérée à la suite de la vive croissance des intérêts versés par les ménages. Au total, le revenu primaire des ménages augmente de 5,0 % en 2007.

Les impôts payés par les ménages ralentissent nettement (+ 1,2 % après + 3,2 % en 2006). Ceci résulte de la baisse de l'impôt sur le revenu (- 7,4 %). La réforme du barème de l'impôt sur le revenu, la hausse de la prime pour l'emploi, le renforcement du crédit d'impôt en faveur du développement durable et de la réduction d'impôt pour frais de garde d'enfants hors du

domicile ont conduit à cette baisse. La contribution sociale généralisée (CSG) continue de croître, notamment en raison du dynamisme de la masse salariale totale et des bénéficiaires agricoles. Enfin, les impôts locaux payés par les ménages poursuivent leur augmentation. Concernant les transferts vers les ménages, les prestations en espèces continuent d'augmenter, mais à un rythme moins soutenu sous l'effet du recul du chômage.

Le revenu disponible brut de l'ensemble des ménages augmente de 5,4 % en 2007, soit 0,6 point de plus que l'année précédente. Les revenus d'activité et les prélèvements fiscaux sur le revenu et le patrimoine contribuent positivement à cette accélération, les prestations sociales et les revenus financiers nets négativement.

Déflaté par le prix de la dépense de consommation en hausse de 2,0 %, le pouvoir d'achat du RDB accélère à + 3,3 % en 2007, soit un rythme de progression élevé qui n'avait pas été enregistré depuis 2002. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat augmente de 2,4 % en 2007. Cette mesure peut toutefois différer parfois de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Pour tenter de s'en rapprocher, on calcule le pouvoir d'achat du **revenu arbitral** par UC, en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation jugées difficilement renégociables à court terme par les ménages : celui-ci augmente de 2,9 % en 2007. ■

Définitions

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *Sources et méthodes*).

Loyers imputés : qu'il soit propriétaire, occupant ou locataire, un ménage consomme un service de logement ; de même que le loyer payé par un locataire vient abonder le revenu de son propriétaire, on réhausse en comptabilité nationale le revenu des ménages propriétaires occupant leur logement en leur imputant un loyer qu'ils se versent à eux-mêmes.

Unités de consommation d'un ménage (UC) : voir *Glossaire*.

Revenu arbitral : RDB après déduction de dépenses de consommation « pré-engagées » (voir *Glossaire*). Son pouvoir d'achat est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

Pour en savoir plus

- « France, Portrait Social », *Insee Références*, Vue d'ensemble, édition 2008.
- « Les comptes des administrations publiques en 2007 », *Insee Première* n°1190, mai 2008.
- « L'économie française - Comptes et dossiers », *Insee Références*, juin 2008.

Revenu des ménages en comptabilité nationale 1.1

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution aux prix courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)
	2005/2004	2006/2005	2007/2006	2007
Rémunération des salariés	3,6	4,1	4,3	984,5
salaires et traitements bruts	3,7	3,9	4,5	723,6
cotisations employeurs	3,5	4,6	3,9	260,9
Excédent brut d'exploitation ¹	6,6	8,1	9,5	167,0
Revenu mixte ²	1,1	4,4	5,2	123,9
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	1,3	5,2	4,5	124,3
Solde des revenus primaires	3,5	4,7	5,0	1 399,6
Prestations sociales reçues en espèces	4,0	4,4	3,7	366,4
Cotisations sociales	3,9	5,0	3,9	383,7
cotisations des employeurs	3,5	4,6	3,9	260,9
cotisations des salariés	4,7	5,2	3,9	98,3
cotisations des non-salariés	6,0	7,8	3,8	24,5
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴	5,7	3,2	1,2	159,6
Solde des autres transferts directs (reçus moins versés) ⁵	14,3	10,4	1,4	21,5
Revenu disponible brut	3,4	4,8	5,4	1 244,3
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut)	14,9	15,1	15,8	///
Pour mémoire : transferts sociaux en nature ⁶	4,1	3,7	4,2	311,9

1. Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris la location fictive des propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des terrains et gisements.

4. Principalement impôt sur le revenu, CSG, CRDS et taxe d'habitation.

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers et d'éducation, services des institutions sans but lucratif.

Source : Insee, comptes nationaux (base 2000).

2. Principaux prélèvements sur les ménages

	Montant (en milliards d'euros)			Évolution (en %)	
	2005	2006	2007	2006/2005	2007/2006
Taxe sur la valeur ajoutée	125,8	131,0	135,7	4,1	3,6
Impôt sur les revenus	49,4	52,4	48,5	6,1	-7,4
Contribution sociale généralisée	71,7	76,5	80,4	6,7	5,1
Taxes foncières (propriétés bâties et non bâties)	19,9	21,0	21,9	5,5	4,3
Taxe d'habitation	11,3	12,1	12,7	7,1	5,0

Source : Insee, comptes nationaux (base 2000).

3. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolution aux prix courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)
	2005/2004	2006/2005	2007/2006	2007
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	1,8	2,2	2,0	///
Revenu disponible brut	3,4	4,8	5,4	1 244,3
Pouvoir d'achat	1,6	2,6	3,3	///
Pouvoir d'achat par unité de consommation	0,7	1,7	2,4	///
Revenu arbitral	2,5	4,0	5,0	891,5
Pouvoir d'achat arbitral	1,3	2,7	3,8	///
Pouvoir d'achat arbitral par unité de consommation	0,4	1,8	2,9	///

Source : Insee, comptes nationaux (base 2000).

1.2 RDB des ménages - comparaison internationale

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages au sens propre, on inclut dans le champ de l'analyse les entreprises individuelles et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats...). Les revenus sont rapportés à la population nationale et exprimés dans une même unité monétaire. L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

Corrigés des parités de pouvoir d'achat, les **revenus disponibles bruts** des ménages (**RDB**) par habitant en Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Japon en 2006 diffèrent au plus de 12 %. Aux États-Unis, le RDB par habitant se situe environ 50 % au-dessus de celui observé dans ce groupe de cinq pays, une différence qui s'explique notamment par des différences de volume horaire total de travail.

Certaines spécificités institutionnelles sont susceptibles de fausser la comparaison

internationale des revenus. Ainsi, certaines dépenses telles que d'éducation ou de santé peuvent être prises en charge plus ou moins largement par l'État en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le **revenu disponible ajusté** tient compte des transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 9 % aux États-Unis et de 23 % en France. Au final, entre l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon, les écarts ne dépassent pas 15 % pour les revenus disponibles bruts ajustés (RDBA) par habitant ; le RDBA par habitant des États-Unis est supérieur à celui de ces cinq pays d'environ 40 %.

Au cours de la période 1996-2006, l'évolution du pouvoir d'achat du RDBA par habitant est également très contrastée parmi les six pays étudiés. La situation du Japon est particulièrement atypique puisque l'évolution du pouvoir d'achat du RDBA y est très faible, voire négative, jusqu'en 2004 et se redresse ensuite. Pour les cinq autres pays, le pouvoir d'achat du RDBA tend au contraire à décélérer au tournant des années 2000. ■

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il comprend en particulier les revenus d'activité, les revenus du patrimoine (dividendes, intérêts et loyers) et les prestations sociales en espèces (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le revenu disponible est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite.

Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (*voir Sources et méthodes*).

Revenu disponible ajusté : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement...) contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

Pour en savoir plus

- « Comparaison des taux d'épargne des ménages dans les pays de l'OCDE », *Document de travail de la DESE*, 2008.

RDB des ménages - comparaison internationale 1.2

1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages dans quelques grands pays en 2006

		Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Japon	États-Unis
RDB (en Mds €, £, yens, \$)	(1)	1 597	1 205	1 018	836	322 335	9 629
RDBA (en Mds €, £, yens, \$)	(2)	1 851	1 481	1 195	1 012	373 013	10 460 ¹
Parité de pouvoir d'achat	(3)	0,9	0,9	0,9	0,6	125,1	1,0
Population (en millions d'hab.)	(4)	82,4	63,2	58,9	60,5	127,8	299,8
RDB par habitant (en SPA)	= (1)*1 000/(4)/(3)	22 301	21 617	19 843	21 816	20 168	32 115
RDBA par habitant (en SPA)	= (2)*1 000/(4)/(3)	25 838	26 563	23 294	26 390	23 339	34 886
Évolution annuelle moyenne 1996-2006 (en %)							
RDB par habitant		2,0	3,2	3,1	4,4	-0,6	4,3
RDBA par habitant		2,0	3,3	3,4	4,8	-0,3	4,3
Indice de prix de la consommation finale effective		1,1	1,3	2,7	2,1	0,6 ²	2,1
Pouvoir d'achat du RDBA par habitant		1,0	1,9	0,7	2,6	0,3	2,2

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages.

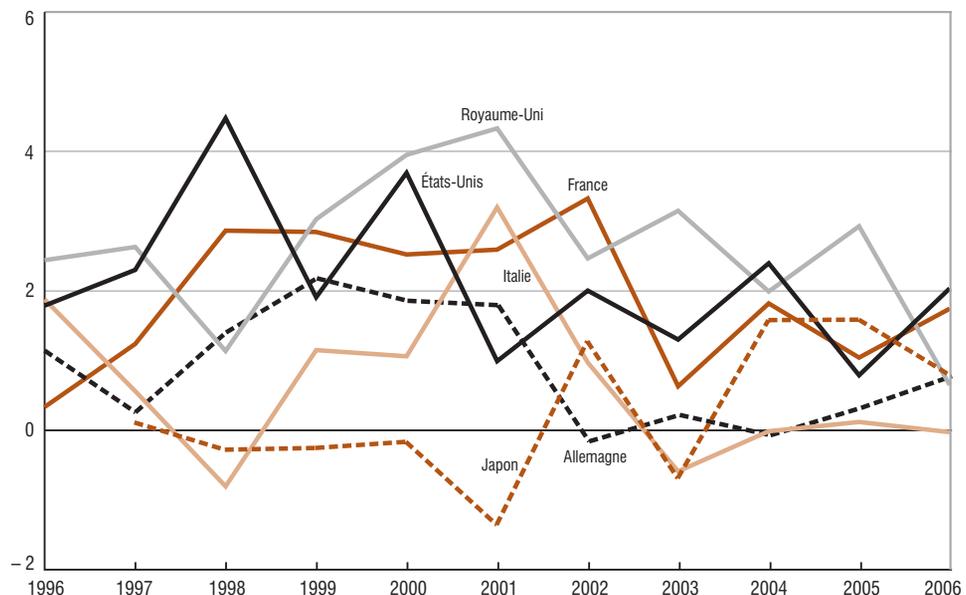
1. RDBA obtenu à partir du RDB en ajoutant les dépenses de consommation d'éducation et de santé du gouvernement.

2. Le déflateur retenu pour le RDBA est celui de la dépense de consommation finale individuelle des seuls ménages.

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

2. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant

en %



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages.

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

1.3 Revenu disponible des ménages

En 2006, la grande majorité des ménages (70 %) a un **revenu disponible** annuel compris entre 10 000 et 40 000 euros, et plus de la moitié entre 10 000 et 30 000 euros. Le revenu disponible médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 27 150 euros. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 12 210 euros (1^{er} décile, D1) et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 56 280 euros (9^e décile, D9). Pour les revenus avant **transferts**, le 1^{er} et 9^e **décile** s'établissent respectivement à 10 070 euros et 61 610 euros. Le revenu disponible des ménages du premier décile est supérieur au revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations et minima sociaux, alors que celui du dernier décile lui est inférieur du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile** du revenu avant transferts est de 6,1 ; le jeu des transferts le ramène à 4,6.

En 2006, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles dispose de 26,6 % de la masse des revenus disponibles. Les 20 % les plus aisés en disposent de

41,7 %, soit 5,9 fois plus que la part détenue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2005, le revenu disponible médian a progressé de 1,5 % en euros constants. La hausse des revenus disponibles concerne tous les niveaux de revenu. La valeur du revenu disponible au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 1,5 %. Celle en deçà duquel se situent les 10 % les plus modestes progresse de 1,6 %.

Entre 2000 et 2004, le rapport interdécile reste relativement stable, autour de 4,4. Son niveau plus élevé en 2005 et 2006 (4,6) est essentiellement dû à des changements méthodologiques (*voir l'annexe Sources et méthodes*). En effet, la distribution des revenus disponibles est plus étalée du fait de la meilleure couverture des revenus du patrimoine et de la prise en compte des prestations sociales réelles. Cela se traduit également par une augmentation apparente de l'**indice de Gini** : proche de 0,327 sur la période 2000-2004, il est de 0,346 en 2006. ■

Définitions

Revenu disponible : mesuré ici au travers de l'enquête Revenus fiscaux et de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux qui permettent d'étudier les disparités de revenus. Il correspond à la somme des revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), des revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, des livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et des prestations sociales, nette des impôts directs.

En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (*voir Sources et méthodes*).

Transferts : impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]) et prestations sociales.

Déciles : au nombre de 9 (D1 à D9), ils partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. haut) revenu disponible.

Rapport interdécile de revenus : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence les écarts entre le revenu plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus pauvres.

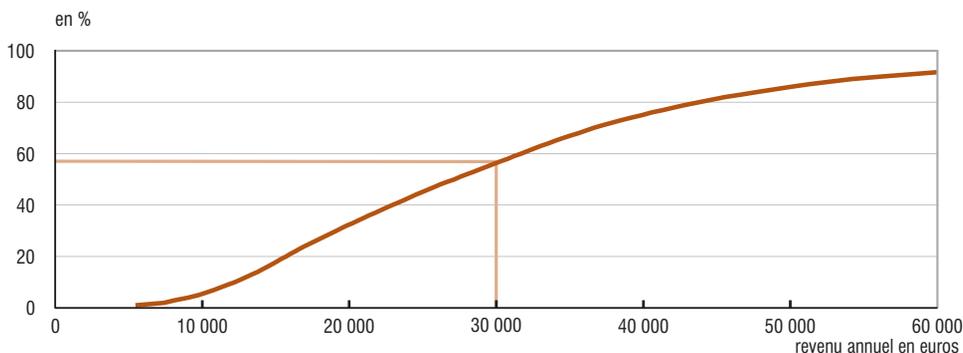
Indice de Gini : cet indice permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2006 », *Insee Première* n° 1203, juillet 2008.

Revenu disponible des ménages 1.3

1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2006



2. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2006

en euros

Tranche de revenu annuel disponible	Limite supérieure de tranche (décile)	Revenu annuel moyen
Inférieur à D1	12 210	9 070
D1 à D2	15 700	14 040
D2 à D3	19 120	17 350
D3 à D4	22 950	20 990
D4 à D5	27 150	24 970
D5 à D6	31 690	29 380
D6 à D7	36 610	34 070
D7 à D8	43 780	39 980
D8 à D9	56 280	49 170
Supérieur à D9		86 510

Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les 10 % des ménages dont le revenu est compris entre 12 210 (1^{er} décile, D1) et 15 700 euros (2^e décile, D2) ont un revenu annuel moyen de 14 040 euros.

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

3. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2000 à 2006

montants en euros constants 2006

	2000	2002	2002 ¹	2003	2004	2005	2005 ¹	2006
Revenu disponible médian	24 300	25 250	25 800	25 610	25 460	25 610	26 750	27 150
Revenu disponible moyen	28 580	29 470	30 090	30 030	29 950	30 170	31 920	32 550
1 ^{er} décile (D1)	11 170	11 510	11 750	11 880	11 880	11 810	12 020	12 210
9 ^e décile (D9)	49 820	51 250	52 070	51 710	51 290	51 960	55 460	56 280
Rapport interdécile (D9/D1)	4,5	4,5	4,4	4,4	4,3	4,4	4,6	4,6
S20 (%)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,1	7,1
S50 (%)	27,5	27,5	27,6	27,6	27,6	27,5	26,8	26,6
S80 (%)	59,9	60,0	60,0	60,0	59,9	59,8	58,7	58,3
Indice de Gini	0,327	0,327	0,327	0,326	0,327	0,328	0,342	0,346

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Le changement de méthode de 2005 explique en partie la hausse des deux indicateurs d'inégalité, rapport interdécile et indice de Gini.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 20 % les plus pauvres disposent en 2006 de 7,1 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés ont 41,7 % de la somme des revenus disponibles (complément à 100 de S80).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 2000-2005 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2006.

1.4 Niveau de vie des personnes

Le **niveau de vie** est une notion individuelle qui prend conventionnellement la même valeur pour tous les membres d'un même ménage. Par rapport au **revenu disponible**, il permet de tenir compte des économies d'échelle au sein des ménages. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que lui procure la vie en couple. Ces économies sont particulièrement fortes pour les biens d'équipement ménager et plus encore pour le logement. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais le nombre d'**unités de consommation** (UC), assis sur une échelle d'équivalence. Ainsi, le concept de niveau de vie est une construction qui permet de comparer les revenus des individus vivant dans des ménages de tailles différentes.

En 2006, un peu plus de la moitié des personnes ont un niveau de vie annuel compris entre 10 000 et 20 000 euros, et près d'un quart entre 10 000 et 15 000 euros. Le niveau de vie médian, qui partage la

population en deux parties égales, est de 17 600 euros, soit 1 470 euros par mois. Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 9 720 euros (1^{er} **décile**, D1) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 33 190 euros (9^e décile, D9), soit 3,4 fois plus. Les distributions des niveaux de vie sont ainsi plus resserrées que celles des revenus disponibles, ce qui correspond simplement au passage d'un concept de revenu du ménage à son équivalent individuel par UC.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles disposent de 30,6 % de la masse des revenus disponibles par UC. Les 20 % les plus aisés en disposent de 38,6 %, soit 4,3 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2005, le niveau de vie médian a progressé en 2006 de 1,7 % en euros constants. La hausse des niveaux de vie concerne tous les déciles, mais la valeur du niveau de vie au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 2,9 % quand celle en deçà duquel se situent les 10 % les plus modestes progresse de 1,7 %. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Revenu disponible : somme des revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), des revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, des livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et des prestations sociales, nette des impôts directs.

Unités de consommation d'un ménage : on compte 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Déciles : au nombre de 9 (D1 à D9), ils partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des individus ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Rapport interdécile : rapport du 9^e au 1^{er} décile (D9/D1).

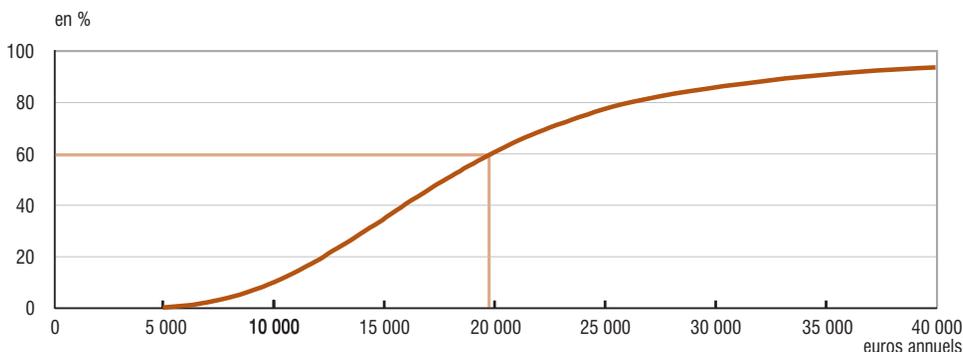
Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2006 », *Insee Première* n° 1203, juillet 2008.

Niveau de vie des personnes 1.4

1. Répartition des niveaux de vie en 2006



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2006, 60 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 19 680 euros.

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

2. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2006

en euros/an

Tranche de niveau de vie	Limite supérieure de tranche (décile)	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	9 720	7 490
D1 à D2	12 090	10 970
D2 à D3	13 960	13 030
D3 à D4	15 760	14 870
D4 à D5	17 600	16 660
D5 à D6	19 680	18 620
D6 à D7	22 240	20 880
D7 à D8	25 800	23 890
D8 à D9	33 190	29 070
Supérieur à D9		50 550

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % des individus dont le niveau de vie est compris entre 9 720 euros (1^{er} décile, D1) et 12 090 euros (2^e décile, D2) ont un revenu moyen de 10 970 euros.

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

3. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2000 à 2006

montants en euros constants 2006/an

	2000	2002	2002 ¹	2003	2004	2005	2005 ¹	2006
Niveau de vie médian	15 530	16 230	16 360	16 360	16 320	16 610	17 300	17 600
Niveau de vie moyen	17 740	18 450	18 680	18 660	18 660	18 900	20 080	20 600
1 ^{er} décile (D1)	8 730	9 190	9 290	9 320	9 360	9 460	9 560	9 720
9 ^e décile (D9)	28 550	29 350	29 810	29 570	29 360	29 850	32 250	33 190
Rapport interdécile (D9/D1)	3,3	3,2	3,2	3,2	3,1	3,2	3,4	3,4
S20 (%)	9,1	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,0	9,0
S50 (%)	31,4	32,0	31,9	31,9	32,0	31,9	30,8	30,6
S80 (%)	63,0	63,5	63,3	63,4	63,4	63,3	61,8	61,4
Indice de Gini	0,272	0,267	0,269	0,269	0,268	0,269	0,289	0,293

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Le changement de méthode de 2005 explique en partie la hausse des deux indicateurs d'inégalité, rapport interdécile et indice de Gini, sur la période.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 20 % les plus pauvres disposent en 2006 de 9 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés ont 38,6 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 2000-2005, Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2006.

1.5 Composition du revenu disponible selon le niveau de vie

Le revenu disponible des ménages se compose de revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants), **revenus du patrimoine**, pensions et retraites, **prestations sociales**, desquels sont déduits les **impôts directs**.

Le revenu disponible des 10 % des personnes les plus modestes (dont le **niveau de vie** est inférieur au 1^{er} **décile**) se partage également en revenus d'activité (45,4 % en 2006) et transferts sociaux (42 %). Les prestations familiales et les prestations de logement constituent près des trois quarts des transferts, les minima sociaux l'autre quart ; la prime pour l'emploi (aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle soumise à conditions de ressources) représente 1,1 %.

Les ménages dont le niveau de vie est immédiatement supérieur (compris entre le 1^{er} et le 2^e déciles) tirent majoritairement leur revenu de l'activité (60,1 %), la part des prestations tombant à 23,1 %. En effet, celle-ci diminue fortement avec le niveau de vie, tandis que celle des salaires augmente régulièrement jusqu'au 7^e décile. Au-delà de ce seuil, les salaires continuent de s'élever en montant, mais leur part dans le revenu

disponible est moindre, en raison du poids croissant des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine.

Les revenus du patrimoine représentent moins de 5 % du revenu disponible jusqu'au 6^e décile de niveau de vie, moins de 10 % jusqu'au 9^e, mais le quart au-delà. Pour les ménages du haut de la distribution, il s'agit plus fréquemment de revenus financiers.

Le groupe des 10 % des ménages les plus aisés se distingue nettement des autres ménages, et même de ceux assez proches qui se situent entre le 8^e et le 9^e déciles de niveau de vie. Alors que leur revenu disponible provient de l'activité pour 80 %, la part des revenus d'activité indépendante (principalement ceux des chefs d'entreprise et des professions libérales) y est sensiblement plus élevée.

Le poids des impôts directs a baissé de 2005 à 2006. Cette baisse résulte pour l'essentiel de celle de l'impôt sur le revenu en 2006. Son impact est notable pour les 20 % des ménages les plus aisés qui acquittaient en impôts 11,9 % et 20,3 % de leur revenu disponible en 2005 puis 10,8 % et 18,8 % en 2006. Elle bénéficie également aux autres ménages, mais dans des proportions moindres. ■

Définitions

Revenus du patrimoine : revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Ils sont complétés, à partir de 2005, dans la nouvelle série sur les revenus fiscaux et sociaux, par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL).

Prestations sociales : prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, allocation adulte handicapé, allocation de parent isolé, minimum vieillesse) et prime pour l'emploi.

Impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles : au nombre de 9 (D1 à D9), ils partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des individus ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2006 », *Insee Première* n° 1203, juillet 2008.

Composition du revenu disponible selon le niveau de vie 1.5

1. Composition du revenu disponible en 2006 selon le niveau de vie

en %

Tranche de niveau de vie	Composition du revenu disponible									
	Salaires (chômage inclus)	Revenus d'indépendants	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	Prestations familiales	Prestations logement	Minima sociaux	Prime pour l'emploi	Impôts directs	Total
Inférieur à D1	41,7	3,7	2,7	12,1	18,0	12,6	10,3	1,1	- 2,2	100
D1 à D2	56,7	3,4	3,2	16,5	11,7	6,6	3,9	0,9	- 2,9	100
D2 à D3	62,7	3,2	3,8	18,1	9,3	3,5	2,3	0,9	- 3,8	100
D3 à D4	68,4	3,0	4,3	18,8	6,7	1,7	1,2	0,8	- 4,9	100
D4 à D5	73,7	3,3	4,4	17,3	4,9	0,8	0,8	0,6	- 5,8	100
D5 à D6	77,0	3,7	4,9	15,8	3,9	0,5	0,5	0,5	- 6,8	100
D6 à D7	79,5	3,4	5,9	15,0	3,2	0,2	0,3	0,3	- 7,8	100
D7 à D8	79,0	4,6	7,5	15,5	2,2	0,1	0,2	0,2	- 9,3	100
D8 à D9	76,0	6,2	9,6	17,1	1,5	0,1	0,2	0,1	- 10,8	100
Supérieur à D9	63,3	16,3	25,2	13,1	0,9	0,0	0,0	0,0	- 18,8	100
Ensemble	69,7	7,0	10,4	15,6	4,2	1,4	1,1	0,4	- 9,8	100

Champ : ensemble des ménages métropolitains dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2006, pour les individus dont le niveau de vie est inférieur au premier décile, la part des salaires perçus par l'ensemble des membres du ménage dans le revenu disponible s'élève à 41,7 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

2. Composition du revenu disponible par grands agrégats en 2005 et 2006

en %

Tranche de niveau de vie	2005				2006			
	Revenus avant transferts	Prestations sociales	Impôts	Total	Revenus avant transferts	Prestations sociales	Impôts	Total
Inférieur à D1	59,9	42,4	- 2,3	100	60,2	42,0	- 2,2	100
D1 à D2	80,6	22,5	- 3,1	100	79,8	23,1	- 2,9	100
D2 à D3	88,3	15,6	- 3,9	100	87,8	16,0	- 3,8	100
D3 à D4	93,9	10,8	- 4,7	100	94,5	10,4	- 4,9	100
D4 à D5	98,9	7,2	- 6,1	100	98,7	7,1	- 5,8	100
D5 à D6	101,6	5,4	- 7,0	100	101,4	5,4	- 6,8	100
D6 à D7	104,3	3,9	- 8,2	100	103,8	4,0	- 7,8	100
D7 à D8	106,8	2,9	- 9,7	100	106,6	2,7	- 9,3	100
D8 à D9	110,2	1,7	- 11,9	100	108,9	1,9	- 10,8	100
Supérieur à D9	119,4	0,9	- 20,3	100	117,9	0,9	- 18,8	100
Ensemble	103,2	7,1	- 10,3	100	102,7	7,1	- 9,8	100

Champ : ensemble des ménages métropolitains dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2006, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile, la part dans le revenu disponible des revenus avant transferts est de 60,2 %. Les transferts interviennent pour 39,8 %, solde des prestations sociales (+ 42,0 %) et des impôts (- 2,2 %).

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

1.6 Évolution du niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, le **niveau de vie** en euros constants des personnes a régulièrement augmenté. Cette hausse a été particulièrement marquée dans les années soixante-dix et, au cours de la période récente, entre 1997 et 2002. Dans l'intervalle, la progression a été globalement beaucoup moins nette.

C'est entre 1970 et 1979 que la progression du niveau de vie médian, toujours en euros constants, est la plus forte, avec un taux de croissance annuel moyen de 5 %. Elle profite à l'ensemble de la population, mais surtout aux personnes situées en bas de l'échelle des revenus. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage, en particulier chez les retraités, en raison de la mise en place du minimum vieillesse, mais aussi de l'arrivée de nouvelles générations de retraités, avec des carrières professionnelles plus longues et donc titulaires de droits plus élevés.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années quatre-vingt contribuent au ralentissement du niveau de vie. La crise économique qui marque le début des années quatre-vingt-dix pèse encore davantage sur les revenus. Enfin, la reprise de la fin des années quatre-vingt-dix s'accompagne d'une augmentation des niveaux de vie en termes réels. Elle profite

surtout aux individus les moins aisés, de façon cependant moins marquée que dans les années soixante-dix. En effet, la reprise de l'activité économique bénéficie aux hauts revenus (issus souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre), mais également aux revenus les plus modestes, en raison notamment de la baisse du chômage. Dans le bas de l'échelle, la croissance des revenus réels est liée en particulier à la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement : augmentation de l'allocation de rentrée scolaire en 1997, et élargissement du champ de ses bénéficiaires en 1998 ; revalorisation de l'allocation de solidarité spécifique et mise en place d'une prime exceptionnelle en 1998 ; et enfin, instauration d'une retraite minimale à destination des agriculteurs.

Fin 2001, le ralentissement économique et la remontée du chômage (jusqu'en 2005) expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. La période 2002-2005 contraste ainsi avec la période d'embellie économique de 1997 à 2001 puisqu'elle se caractérise par une plus faible évolution du niveau de vie. Entre 2005 et 2006, le niveau de vie médian a progressé de 1,7 % en euros constants. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie médian partage la population en deux parties égales.

Revenu disponible : mesuré ici au travers de l'enquête Revenus fiscaux et de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux qui permettent d'étudier les disparités de revenus. Il correspond à la somme des revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), des revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, des livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et des prestations sociales, nette des impôts directs.

En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (voir *Sources et méthodes*).

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2006 », *Insee Première* n° 1203, juillet 2008.
- « Pauvreté et niveaux de vie en 2005 », *Rapport de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale*, la Documentation française, 2007-2008.
- « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee Première*, n° 947, janvier 2004.
- « Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999 », *Données Sociales*, Insee, édition 2002-2003, novembre 2002.

Évolution du niveau de vie depuis 1970 1.6

1. Évolution du niveau de vie individuel

en euros 2006/an

	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian
1970	10 830	8 910
1975	13 260	11 210
1979	14 970	12 910
1984	15 450	13 410
1990	16 300	14 310
1996	16 500	14 640
1997	16 530	14 610
1998	16 910	14 900
1999	17 340	15 220
2000	17 740	15 530
2001	18 170	15 870
2002	18 450	16 230
2002 ¹	18 680	16 360
2003	18 660	16 360
2004	18 660	16 320
2005	18 900	16 610
2005 ¹	20 080	17 300
2006	20 600	17 600

1. La série comporte deux ruptures : l'ERF 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes suivantes, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats de l'enquête Emploi en continu, l'ERF 2005 correspond au début d'une nouvelle série qui intègre les prestations sociales réelles (elles étaient imputées auparavant) et assure une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2005 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie

	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Seuil de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté (%)		Rapport interdécile (D9/D1)	Indice de Gini
	en euros 2006/an			seuil à 50 %	seuil à 60 %		
1970	4 210	19 540	5 350	12,0	17,9	4,6	0,331
1975	5 560	22 520	6 720	10,2	16,6	4,1	0,317
1979	6 890	24 430	7 750	8,3	14,2	3,5	0,297
1984	7 340	25 450	8 050	7,7	13,5	3,5	0,291
1990	8 050	26 270	8 590	6,6	13,8	3,3	0,277
1996	7 960	26 680	8 780	7,2	13,5	3,4	0,271
1997	8 000	26 760	8 760	6,9	13,4	3,3	0,270
1998	8 340	27 170	8 940	6,7	12,8	3,3	0,268
1999	8 610	27 780	9 130	6,4	12,3	3,2	0,269
2000	8 730	28 550	9 310	6,5	12,7	3,3	0,272
2001	8 990	29 060	9 530	6,1	12,4	3,2	0,272
2002	9 190	29 350	9 740	6,0	12,2	3,2	0,267
2002 ¹	9 290	29 810	9 820	5,9	12,0	3,2	0,269
2003	9 320	29 570	9 820	6,3	12,0	3,2	0,269
2004	9 360	29 360	9 790	6,2	11,7	3,1	0,268
2005	9 460	29 850	9 960	6,3	12,1	3,2	0,269
2005 ¹	9 560	32 250	10 380	7,1	13,1	3,4	0,289
2006	9 720	33 190	10 560	7,1	13,2	3,4	0,293

1. Voir note de la figure 1.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2005 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

1.7 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives – n'ayant pas donné lieu à cotisations préalables – constituent un des éléments du système de redistribution français, au même titre que l'impôt sur le revenu et à un degré moindre la taxe d'habitation. En 2006, elles bénéficient à près de 11 millions de ménages, compte non tenu des personnes vivant en collectivité ou sans domicile. Elles représentent 42 milliards d'euros qui se répartissent entre les prestations familiales, les allocations logement et les minima sociaux. Leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. Par convention, on considère ici que le bénéfice d'une prestation revient toujours au ménage, même si elle est attribuée à un des individus ou à une des familles qui le composent. Les diverses prestations sociales représentent en moyenne 7 à 8 % du revenu avant impôt des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans, contre 2 à 3 % pour les autres.

En 2006, 6,8 millions des ménages se voient attribuer des prestations familiales d'un montant moyen de 3 180 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou la garde des enfants. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 88,3 % des bénéficiaires. S'ils sont moins nombreux à bénéficier de telles prestations, les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans perçoivent en moyenne des montants plus élevés, du fait des majorations liées à l'âge de l'enfant.

Par ailleurs, 2,2 millions de ménages complètent leur revenu grâce à l'un (au moins) des minima sociaux suivants : revenu minimum

d'insertion (RMI), allocation de parent isolé (API), allocation aux adultes handicapés (AAH), minimum vieillesse, couvrant le handicap, l'isolement, l'exclusion et la précarité. Un ménage bénéficiaire se voit attribuer 4 330 euros par an en moyenne. Certains minima sociaux répondent plus spécifiquement aux besoins de certaines tranches d'âge : l'allocation de parent isolé (API) bénéficie plutôt aux 30-49 ans, le revenu minimum d'insertion (RMI) concerne surtout les jeunes de plus de 25 ans et les 50-59 ans, et, enfin, le minimum vieillesse s'adresse aux personnes ayant au moins 65 ans (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail).

Les aides au logement concernent 6 millions de ménages pour un montant moyen annuel de 1 880 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent percevoir ces aides, sous conditions de ressources. Les deux tiers des aides au logement vont aux ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

Au final, 42 % des ménages perçoivent au moins une des prestations sociales. Pour les ménages les plus modestes (ceux dont le **niveau de vie** est inférieur au 1^{er} décile), elles représentent 35,3 % du revenu avant impôt contre 0,5 % pour les ménages les plus aisés (ceux dont le niveau de vie est supérieur au 9^e décile). Les allocations familiales bénéficient à toute famille ayant au moins deux enfants. Mais, étant forfaitaires, leur part dans le revenu avant impôt décroît de 5,6 % pour les ménages du premier décile à 0,3 % pour ceux du dernier. La part des allocations logement et des minima sociaux, versés sous conditions de ressources, chute mécaniquement encore plus vite : elle est de 0,8 % à partir du cinquième décile. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles : au nombre de 9 (D1 à D9), ils partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Pour en savoir plus

- « Les allocataires du minimum vieillesse », *Études et résultats* n° 631, Drees, avril 2008.
- « Les prestations familiales et de logement en 2006 », *Études et résultats* n° 621, Drees, 21 janvier 2008.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2006 », *Études et résultats* n° 617, Drees, décembre 2007.
- « 10,7 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les Caf », *L'essentiel* n° 60, Cnaf, avril 2007.
- « Minima sociaux, diversités des logiques et des publics », *Recherches et prévisions* n° 91, Cnaf, mars 2008.

1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2006

en euros et en milliers de ménages

		Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
		18 - 29 ans	30 - 49 ans	50 - 59 ans	60 - 74 ans	75 ans ou plus	
Prestations familiales	Montant annuel moyen	2 810	3 300	2 630	3 020	n. s.	3 180
	Ménages bénéficiaires	639	5 330	688	98	n. s.	6 762
<i>dont : allocations familiales</i>	Montant annuel moyen	1 640	2 230	2 460	3 260	n. s.	2 240
	Ménages bénéficiaires	204	4 171	470	55	n. s.	4 904
Allocations de logement	Montant annuel moyen	1 740	2 030	1 930	1 650	1 520	1 880
	Ménages bénéficiaires	1 217	2 914	864	576	476	6 047
Minima sociaux	Montant annuel moyen	3 720	4 590	5 060	4 290	3 130	4 330
	Ménages bénéficiaires	242	817	450	400	308	2 217
Ensemble des prestations sociales	Montant annuel moyen	3 150	4 250	3 890	3 520	2 440	3 880
	Ménages bénéficiaires	1 531	6 404	1 477	842	696	10 950

Champ : ménages métropolitains dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires.

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

2. Part des prestations sociales dans le revenu selon l'âge de la personne de référence du ménage

en %

Âge de la personne de référence	18 - 29 ans	30 - 49 ans	50 - 59 ans	60 - 74 ans	75 ans ou plus	Ensemble des ménages
Part dans le revenu avant impôts	7,6	7,2	2,7	1,7	1,7	4,6
Répartition des prestations sociales	11,3	64,1	13,5	7,0	4,1	100,0

Champ : ménages métropolitains dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 11,3 % de l'ensemble des prestations sociales qui représentent 7,6 % de leur revenu avant impôt.

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

3. Part des prestations sociales dans le revenu avant impôts selon le niveau de vie du ménage

en %

Tranches de niveau de vie	Prestations familiales		Allocations de logement	Minima sociaux	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	<i>dont : allocations familiales</i>			
Inférieur à D1	11,0	5,6	12,7	11,6	35,3
D1 à D2	6,9	3,5	6,6	4,8	18,3
D2 à D3	5,6	2,6	3,4	2,4	11,4
D3 à D4	3,9	1,8	1,7	1,2	6,8
D4 à D5	2,9	1,4	0,8	0,8	4,5
D5 à D6	2,4	1,2	0,5	0,6	3,5
D6 à D7	1,9	1,0	0,3	0,2	2,4
D7 à D8	1,3	0,7	0,1	0,2	1,6
D8 à D9	0,8	0,5	0,1	0,1	1,0
Supérieur à D9	0,5	0,3	0,0	0,0	0,5
Ensemble	2,3	1,2	1,2	1,1	4,6

Champ : ménages métropolitains dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 35,3 % des revenus avant impôts sont constitués de prestations sociales.

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

1.8 Pauvreté monétaire en France

En 2006, on dénombre en France métropolitaine 7,9 millions de personnes pauvres, soit 13,2 % de la population, pour un **seuil de pauvreté** fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie (soit 880 euros par mois).

Le **taux de pauvreté** n'est plus que de 7,1 % si on retient un seuil égal à 50 % du niveau de vie médian (730 euros par mois) et il atteindrait 21,3 % avec un seuil à 70 % du niveau de vie médian (1 030 euros par mois). Ainsi, environ 6 % des personnes ont un niveau de vie compris entre 730 et 880 euros et 8 % entre 880 et 1 030 euros. La mesure de la pauvreté est donc très sensible à la convention retenue.

Le taux de pauvreté recule entre 1996 et 2002, quel que soit le seuil retenu. Avec un seuil à 60 % de la médiane, il décroît de 13,5 % à 12,0 %, ce qui correspond à une baisse de 652 000 personnes. Le nombre de personnes pauvres décroît à peu près

régulièrement entre 1996 et 2002 hormis une légère remontée en 2000, indépendamment du seuil retenu. La bonne conjoncture économique sur cette période, avec notamment la baisse du chômage entre 1997 et 2001, y contribue. De 2002 à 2006, la **pauvreté monétaire** fluctue, sans qu'une tendance nette soit perceptible.

L'**intensité de pauvreté** est mesurée par la distance entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. En 2006, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 720 et 880 euros (seuil de pauvreté à 60 %), soit un indicateur d'intensité de la pauvreté égal à 18,2 %. Quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée pendant la période 1996-2002 de réduction de la pauvreté. Elle a augmenté depuis pour retrouver un niveau proche de 1996. ■

Définitions

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. De façon complémentaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Pauvreté monétaire : un individu ou (un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

Intensité de pauvreté : écart entre le seuil de pauvreté et la médiane des niveaux de vie des personnes pauvres, rapporté au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2006 », *Insee Première* n° 1203, juillet 2008.
- « Pauvreté et niveaux de vie en 2005 », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, 2007-2008.
- « De 1996 à 2000, la pauvreté relative baisse puis se stabilise », *Insee Première* n° 942, décembre 2003.

Pauvreté monétaire en France 1.8

1. Taux de pauvreté de 1996 à 2006

en %

	Seuil de pauvreté en proportion du niveau de vie médian			
	70 %	60 %	50 %	40 %
1996	21,5	13,5	7,2	3,3
1997	21,6	13,4	6,9	3,1
1998	21,0	12,8	6,7	2,5
1999	20,9	12,3	6,4	2,3
2000	21,0	12,7	6,5	2,4
2001	20,8	12,4	6,1	2,3
2002	20,5	12,2	6,0	2,1
2002 ¹	20,5	12,0	5,9	2,1
2003	20,3	12,0	6,3	2,1
2004	19,7	11,7	6,2	2,2
2005	20,4	12,1	6,3	2,4
2005 ¹	21,1	13,1	7,1	3,2
2006	21,3	13,2	7,1	3,1

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Le changement de méthode de 2005 explique en partie la hausse des taux de pauvreté. Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

2. Nombre de personnes pauvres de 1996 à 2006

en milliers

	Seuil de pauvreté en proportion du niveau de vie médian			
	70 %	60 %	50 %	40 %
1996	12 145	7 628	4 089	1 872
1997	12 241	7 611	3 925	1 774
1998	11 976	7 275	3 806	1 450
1999	11 957	7 065	3 641	1 314
2000	12 107	7 328	3 742	1 385
2001	12 088	7 167	3 557	1 324
2002	11 992	7 147	3 493	1 227
2002 ¹	11 856	6 976	3 431	1 190
2003	11 844	7 016	3 695	1 244
2004	11 568	6 867	3 635	1 265
2005	12 070	7 136	3 733	1 405
2005 ¹	12 455	7 722	4 207	1 868
2006	12 650	7 862	4 216	1 849

1. Voir note de la figure 1.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

3. Intensité de pauvreté de 1996 à 2006

en %

	Seuil de pauvreté en proportion du niveau de vie médian			
	70 %	60 %	50 %	40 %
1996	20,3	18,3	17,8	18,0
1997	19,6	17,3	17,9	18,4
1998	18,7	17,2	14,7	16,4
1999	18,1	17,2	14,3	17,2
2000	18,7	17,1	14,0	16,0
2001	18,2	16,5	14,4	16,5
2002	18,6	16,2	14,0	13,4
2002 ¹	18,2	16,3	14,0	13,5
2003	18,4	17,7	13,2	12,4
2004	18,4	18,0	13,7	13,2
2005	18,2	18,2	15,2	12,2
2005 ¹	19,7	18,6	17,2	20,2
2006	19,6	18,2	17,8	17,8

1. Voir note de la figure 1.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

1.9 Pauvreté monétaire en Europe

En retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian, comme le préconise Eurostat, la pauvreté touche en 2006 16 % des habitants de l'Union européenne à 25, soit 74 millions de personnes. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004 (puis à 27 pays en 2007) n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les différents pays. Les taux de pauvreté nationaux varient de 23 % pour la Lettonie et 21 % pour la Grèce à 10 % pour la République tchèque ou les Pays-Bas.

La pauvreté est faible dans les pays nordiques mais également dans la plupart des nouveaux États membres hormis la Pologne et les pays baltes. À l'inverse, les pays anglophones et les pays du sud de l'Europe connaissent les taux de pauvreté les plus élevés : 18 % en Irlande et au Portugal, 19 % au Royaume-Uni, 20 % en Italie et en Espagne, 21 % en Grèce. La France, la Finlande, l'Autriche et l'Allemagne ont un taux de pauvreté de 13 %, soit 3 points en dessous du taux de pauvreté européen, tandis que des pays comme la Belgique,

la Hongrie et Chypre sont proches de la moyenne européenne.

La mesure de la pauvreté est fondée sur les inégalités de revenus dans les pays, les seuils de pauvreté étant fixés en proportion des revenus médians nationaux. Aussi certains pays nouveaux adhérents à l'Union européenne (UE) présentent-ils des taux de pauvreté très faibles malgré des niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat (SPA)**, c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat**, bien inférieurs à la moyenne de l'UE à 15. Considérer de manière conjointe le taux de pauvreté avec le seuil de pauvreté associé apporte un éclairage complémentaire. La République tchèque et les Pays-Bas illustrent bien la situation. Ces deux pays ont le même taux de pauvreté mais la République tchèque a un seuil de pauvreté deux fois moins élevé que celui des Pays-Bas. Les Tchèques sont peu nombreux à disposer d'un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, mais le faible niveau du seuil souligne la moindre aisance financière des habitants de ce pays comparée à celle des Pays-Bas. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : elle est définie par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, en fixant le seuil de pauvreté en proportion du niveau de vie national médian. Le taux de pauvreté indiqué ici pour la France, de source Eurostat, diffère légèrement du taux national publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une enquête différente, un peu moins précise nationalement, mais qui autorise les comparaisons internationales.

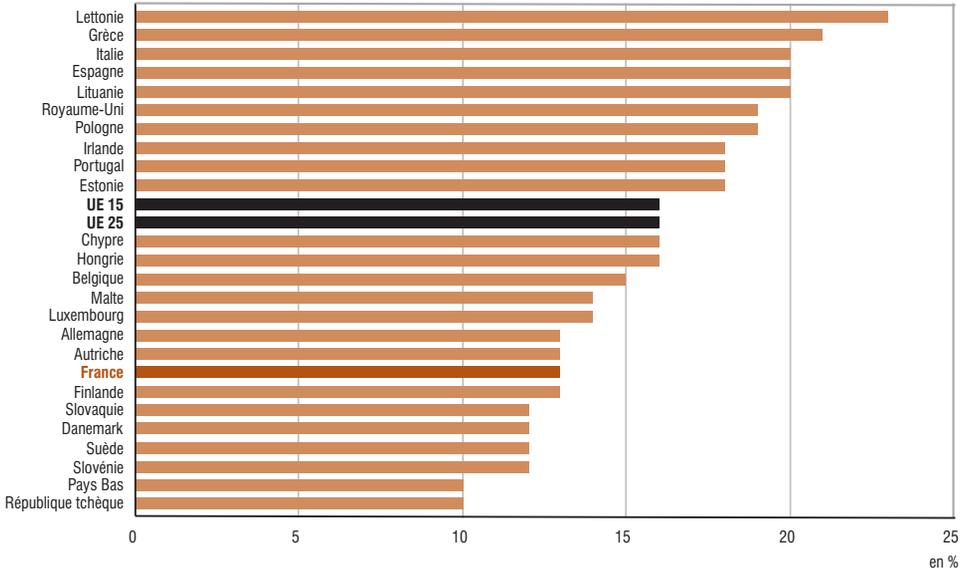
Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Pour en savoir plus

- « Pauvreté monétaire et exclusion sociale dans l'UE 25 », *Statistiques en bref*, Eurostat.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Pauvreté monétaire en Europe 1.9

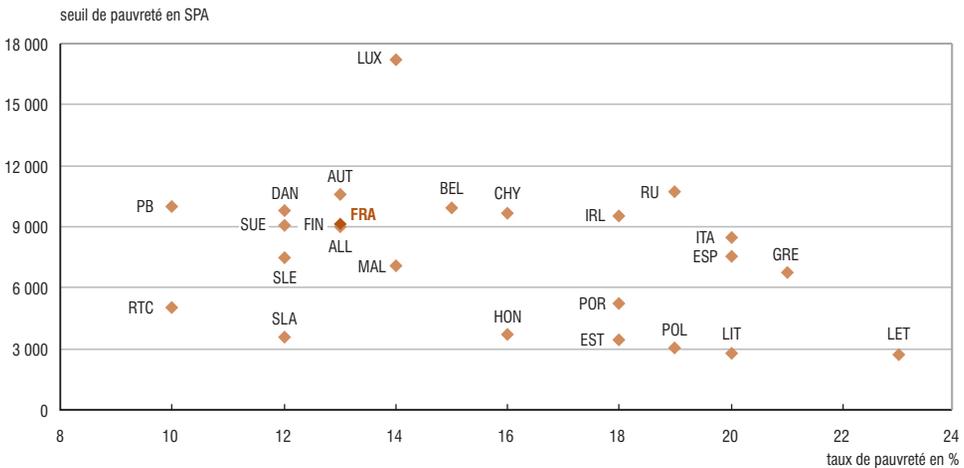
1. Taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2006



Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian.

Source : Eurostat, population et conditions sociales.

2. Taux et seuil de pauvreté dans l'Union européenne en 2006



Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian.

Source : Eurostat, population et conditions sociales.

1.10 Inégalités monétaires en Europe

En 2006, le niveau de vie moyen dans l'Union européenne à 25 (UE 25) est de 15 570 euros annuels. Ce **niveau de vie** moyen varie de 3 060 euros en Lituanie à 33 820 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 11. En convertissant les niveaux de vie en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), ce rapport ne varie plus que de 1 à 6. Avec moins de 7 000 euros annuels, les niveaux de vie moyens les plus faibles se situent alors dans les pays baltes, en Pologne et en Slovaquie. C'est en Autriche, au Royaume-Uni et au Luxembourg que les niveaux de vie sont les plus élevés, supérieurs en moyenne à 19 500 euros.

La masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de la population la plus aisée représente 4,8 fois celle des 20 % les plus modestes. Ce **rapport interquintile** varie de 3,4 en Slovénie et au Danemark à 7,9 en Lettonie. En France, le rapport est de 4. Les inégalités sont moindres dans les pays scandinaves : le Danemark, la Suède et la Finlande ont des ratios inférieurs à 4. Elles sont par contre plus élevées dans les pays du sud, dans les pays baltes, au Royaume-Uni, en Irlande, Pologne et Hongrie.

Dans tous les pays, les transferts sociaux permettent de réduire la pauvreté mais les impacts sont très différents. Dans l'UE 25,

sous leur effet, le taux de pauvreté diminue de 10 points, passant de 26 % à 16 %. Cette baisse est supérieure à 15 points pour le Danemark, la Finlande, la Suède et l'Irlande. Elle est beaucoup plus limitée (moins de 4 points) pour les pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie, Grèce). Ceci est dû à un niveau moyen plus faible des prestations sociales. En France, le **taux de pauvreté** passe de 25 % à 13 % après la prise en compte des transferts sociaux.

En 2006, dans 18 pays de l'Union européenne, les négociations collectives doivent respecter un salaire minimum légal national. Dans les autres États membres, ce salaire minimum légal national n'existe pas. Corrigé des **parités de pouvoir d'achat**, il varie de 210 euros par mois en Lettonie à 1 460 euros par mois au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 7. Pour six États membres (Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni), il est supérieur à 1 000 euros par mois. Le pourcentage de salariés à temps plein percevant le salaire minimum est très différent en fonction des pays. C'est en France que cette proportion est la plus élevée : 11 % en 2006. Les salariés sont par contre peu nombreux à toucher ce salaire minimum en Espagne et au Royaume-Uni. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Rapport interquintile (S80/S20) : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus riches et la masse des revenus disponibles par UC des 20 % des personnes les plus pauvres. Le chiffre donné ici pour la France diffère légèrement de celui publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une enquête différente, un peu moins précise nationalement, mais qui autorise les comparaisons internationales.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, égal ici à 60 % du niveau de vie médian national.

Parité de pouvoir d'achat : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

Pour en savoir plus

- « Salaires minima 2006 », *Statistiques en bref*, Eurostat.
- « Convergences et structures salariales dans l'Union européenne », *Les salaires en France*, édition 2006, *Insee Références*, septembre 2006.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Inégalités monétaires en Europe 1.10

1. Indicateurs d'inégalité et de pauvreté dans l'Union européenne en 2006

	Niveau de vie annuel moyen		Rapport interquintile	Indice de Gini	Taux de pauvreté ¹ (en %)	
	(en euros)	(en SPA)			Avant transferts	Après transferts
Allemagne	17 230	16 770	4,1	0,27	26	13
Autriche	19 670	19 500	3,7	0,25	25	13
Belgique	19 000	18 270	4,2	0,28	27	15
Chypre	16 560	18 360	4,3	0,29	22	16
Danemark	24 010	17 320	3,4	0,24	28	12
Espagne	12 880	14 140	5,3	0,31	24	20
Estonie	4 360	6 840	5,5	0,33	25	18
Finlande	20 230	16 560	3,6	0,26	29	13
France	18 310	17 190	4,0	0,27	25	13
Grèce	11 660	13 350	6,1	0,34	23	21
Hongrie	4 580	7 330	5,5	0,33	30	16
Irlande	23 360	18 870	4,9	0,32	33	18
Italie	16 640	16 110	5,5	0,32	24	20
Lettonie	3 230	5 800	7,9	0,39	28	23
Lituanie	3 060	5 650	6,3	0,35	27	20
Luxembourg	33 820	32 680	4,2	0,28	24	14
Malte	9 470	13 150	4,2	0,28	22	14
Pays-Bas	19 380	18 720	3,8	0,26	21	10
Pologne	3 700	6 060	5,6	0,33	29	19
Portugal	9 550	11 360	6,8	0,38	25	18
République tchèque	5 400	9 390	3,5	0,25	22	10
Royaume-Uni	22 460	20 790	5,4	0,32	30	19
Slovaquie	3 800	6 890	4,0	0,28	20	12
Slovénie	10 110	13 570	3,4	0,24	24	12
Suède	18 690	15 940	3,5	0,24	29	12
UE 15	17 710	-	4,7	0,29	26	16
UE 25	15 570	-	4,8	0,30	26	16

1. Le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la fiche 1.4. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Source : Eurostat.

2. Salaire minimum dans l'Union européenne en 2006

	Salaire minimum mensuel	
	(en euros)	(en SPA)
Belgique	1 230	1 160
Espagne	630	680
Estonie	190	290
France	1 250	1 170
Grèce	670	750
Hongrie	230	390
Irlande	1 290	1 040
Lettonie	130	210
Lituanie	170	310
Luxembourg	1 500	1 460
Malte	580	790
Pays-Bas	1 290	1 240
Pologne	220	370
Portugal	450	530
République tchèque	280	460
Royaume-Uni	1 260	1 140
Slovaquie	180	320
Slovénie	510	680

Source : Eurostat.

1.11 Pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire d'éléments largement diffusés dans la population, ou de difficultés dans la vie quotidienne. En 2006, 12,7 % des ménages sont soumis à au moins huit privations matérielles parmi un ensemble de vingt-sept privations ou difficultés pris comme référence, et sont ainsi considérés comme pauvres en conditions de vie.

C'est l'insuffisance de ressources que doit affronter le plus grand nombre de ménages : 13,5 % butent sur leur contrainte budgétaire et ont par exemple du mal à faire face aux remboursements d'emprunts, ou doivent puiser dans leurs économies pour équilibrer le budget, ou encore se sont trouvés en découvert bancaire au cours des douze derniers mois. 12 % des ménages sont concernés par des restrictions de consommation (ne pas pouvoir acheter de la viande, ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine par an, ne pas pouvoir maintenir le logement à la bonne température...). 8 % pâtissent de mauvaises conditions de logement (surpeuplement, humidité, absence de système de chauffage, d'eau chaude...). Et près d'un ménage sur dix a été en 2006 dans l'impossibilité de payer ses factures d'électricité ou de gaz, son loyer, ou ses impôts. Si, globalement, la **pauvreté en conditions de vie** a régressé de 2004 à 2006, passant de

14,6 % à 12,7 % des ménages, les difficultés liées à l'insuffisance des ressources sont celles qui ont le moins baissé.

Cette forme de pauvreté n'affecte pas de façon uniforme l'ensemble des ménages. Les couples avec trois enfants ou plus sont surreprésentés : 16,3 % d'entre eux peuvent être considérés comme pauvres en conditions de vie, contre 6,4 % des couples sans enfant, et autour de 10 % des couples avec un ou deux enfants. Les familles monoparentales sont tout particulièrement touchées : 27,3 % d'entre elles en 2006. Chez ces dernières, toutefois, la pauvreté en conditions de vie a sensiblement reculé depuis 2004, d'environ 5 points.

La pauvreté en conditions de vie frappe davantage les ménages dont la personne de référence est jeune (17,6 % des 16-25 ans en 2006), peu ou pas diplômée (17,3 %), ainsi que les locataires (23,2 %). L'emploi n'est pas une garantie absolue pour échapper à cette situation : 10,5 % des ménages dont la personne de référence occupe un emploi sont pauvres en conditions de vie. Le chômage augmente ce risque de façon très nette : près d'un ménage sur deux dont la personne de référence est au chômage déclare subir plus de huit difficultés parmi les vingt-sept retenues. Les employés et les ouvriers y sont plus exposés que les cadres ou les personnes exerçant une profession intermédiaire, pendant la vie active comme, ultérieurement, pendant la retraite. ■

Définitions

Pauvreté en conditions de vie : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage.

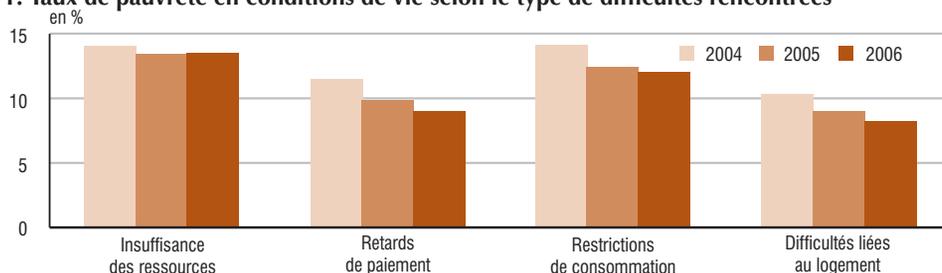
Un ménage est dit pauvre lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés parmi vingt-sept relatives à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement (voir *Glossaire*).

Pour en savoir plus

- « Pauvreté en conditions de vie : 1998-2006 », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française 2007-2008.
- « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première* n° 1156 septembre 2007.

Pauvreté en conditions de vie 1.11

1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Source : Insee, SRCV.

2. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

en %

Type de ménage	2004	2005	2006
Personne seule	18,6	16,8	16,5
Couple sans enfant	7,3	6,6	6,4
Couple avec un enfant	12,6	9,9	9,9
Couple avec deux enfants	9,5	10,6	9,3
Couple avec trois enfants ou plus	18,6	17,3	16,3
Famille monoparentale	32,4	30,0	27,3
Autre type de ménage	21,5	18,6	23,1
Ensemble des ménages	14,6	13,3	12,7

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Source : Insee, SRCV.

3. Taux de pauvreté en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

en %

Caractéristiques sociodémographiques	2004	2005	2006
Âge			
16 - 25 ans	21,8	21,9	17,6
26 - 45 ans	17,0	15,6	14,5
46 - 65 ans	13,5	12,2	11,7
66 - 80 ans	12,2	9,7	10,8
80 ans ou plus	8,0	9,5	9,5
Diplôme			
Sans diplôme	20,0	17,6	17,3
CAP, BEP, brevet	14,8	13,6	13,6
Bac, BTS, diplôme de niveau Bac+2	10,6	10,7	9,6
Diplôme supérieur	6,1	5,7	4,2
Statut d'occupation du logement			
Accédants	8,3	8,1	7,2
Propriétaires et usufruitiers	6,2	5,4	5,8
Locataires	25,9	24,2	23,2
Logés gratuitement	15,3	12,1	11,0
Situation principale			
Emploi	11,6	11,0	10,5
Chômage	52,8	50,7	46,3
Retraite	10,3	9,7	10,1
Inactivité	14,4	11,9	12,2
Dernière catégorie socioprofessionnelle¹			
Agriculteurs	10,2	9,5	9,9
Indépendants et professions libérales	10,8	9,6	9,1
Cadres	2,9	3,6	3,8
Professions intermédiaires	7,7	8,3	6,3
Employés	19,1	19,2	18,0
Ouvriers	20,3	17,0	17,0
Ensemble	14,6	13,3	12,7

1. Actifs ou retraités.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Source : Insee, SRCV.

1.12 Composition familiale et niveau de vie

La vie en commun, dont l'étude repose généralement sur une hypothèse de partage des différentes ressources du ménage, procure également des économies d'échelle pour chacun de ses membres : ces économies sont particulièrement fortes pour les biens d'équipement (un ménage a fondamentalement besoin d'un seul réfrigérateur, d'une seule cuisinière, d'un seul lave-linge, etc. quelle que soit sa taille) et plus encore pour le logement (notamment par le biais des pièces communes telles que cuisine et salle de séjour). Pour tenir compte de ces économies et de la structure du ménage, le revenu disponible du ménage est rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) : on compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour tout enfant de moins de 14 ans. Ainsi, le niveau de vie d'un individu vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible de 1 000 euros, égal à 1 000 euros s'il vit seul, s'élève à 667 euros s'il vit en couple ou s'il vit seul avec un enfant de plus de 14 ans, ou encore à 476 euros s'il vit avec un conjoint et deux enfants de moins de 14 ans. Si deux personnes disposant exactement des mêmes ressources s'installent pour vivre ensemble, elles améliorent leur niveau de vie de 33 % par rapport à leur situation antérieure de personne seule.

Avec une moyenne de 24 830 euros par an, les personnes vivant en couple sans enfant jouissent en moyenne du niveau de vie le plus élevé. Les personnes seules ou les familles monoparentales ont un niveau de vie moyen plus faible ; elles ne bénéficient pas de l'économie d'échelle procurée par la présence d'un second adulte ainsi que du revenu que celui-ci serait susceptible d'apporter.

De manière générale, le **niveau de vie** diminue quand le nombre d'enfants augmente, que le parent soit seul ou en couple. En effet, l'enfant ne contribue en général pas aux ressources du ménage, mais entre dans le comptage des unités de consommation, ce qui diminue le niveau de vie en dépit de l'incidence des transferts (prestations, quotient familial). De plus, ce niveau de vie décroît au fur et à mesure que l'enfant grandit. Certes, les prestations versées augmentent avec l'âge de l'enfant, et généralement aussi les autres revenus (surcroît de revenu induit par l'avancement en âge des apporteurs de ressources ou par l'accumulation d'une épargne au cours du temps), mais ceci ne compense pas la perte de niveau de vie générée par les besoins croissants de l'enfant à l'adolescence, ce que traduit dans le calcul l'attribution de 0,2 UC supplémentaire par enfant à partir de 14 ans.

À partir de deux enfants dans le ménage, les niveaux de vie des individus sont nettement plus bas : 20 680 euros pour ceux vivant en couple avec deux enfants et 17 370 euros pour ceux avec trois enfants ou plus. Les familles monoparentales avec plusieurs enfants ont un niveau de vie annuel moyen inférieur de 6 880 euros au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population et ce, malgré les droits supplémentaires et les allocations spécifiques qui leur sont attribués. De ce fait, ce sont principalement les familles, surtout monoparentales, qui se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie, et les couples sans enfant dans le haut : 30 % des familles monoparentales avec deux enfants ou plus sont sous la barre du 1^{er} décile des niveaux de vie et 63 % sous celle du 3^e décile. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles : au nombre de 9 (D1 à D9), partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des individus ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2006 », *Insee Première* n° 1203, juillet 2008.
- « Les évolutions de niveau de vie entre 1970 et 2002 », *Données sociales*, édition 2006.
- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, juin 2005.
- « Les aides publiques en direction des familles. Ampleur et incidences sur les niveaux de vie », Haut Conseil de la population et de la famille, février 2003.

Composition familiale et niveau de vie 1.12

1. Type de ménage et unités de consommation : quelques cas

Type de ménage et configuration	Nombre d'UC	Niveau de vie pour un revenu disponible de 1 000 euros
Personne seule		
1 adulte	1,0	1 000
Famille monoparentale avec un enfant		
1 adulte + 1 enfant de - de 14 ans	1,3	769
1 adulte + 1 enfant de + de 14 ans	1,5	667
Famille monoparentale avec deux enfants		
1 adulte + 2 enfants de - 14 ans	1,6	625
1 adulte + 1 enfant de - de 14 ans et 1 enfant de + de 14 ans	1,8	556
1 adulte + 2 enfants de + de 14 ans	2,0	500
Couple sans enfant		
2 adultes	1,5	667
Couple avec un enfant		
2 adultes + 1 enfant de - de 14 ans	1,8	556
2 adultes + 1 enfant de + de 14 ans	2,0	500
Couple avec deux enfants		
2 adultes + 2 enfants de - de 14 ans	2,1	476
2 adultes + 1 enfant de - de 14 ans et 1 enfant de + de 14 ans	2,3	435
2 adultes + 2 enfants de + de 14 ans	2,5	400
Couple avec trois enfants		
2 adultes + 3 enfants de - de 14 ans	2,4	417
2 adultes + 2 enfants de - de 14 ans et 1 enfant de + de 14 ans	2,6	385
2 adultes + 1 enfant de - de 14 ans et 2 enfants de + de 14 ans	2,8	357
2 adultes + 3 enfants de + de 14 ans	3,0	333

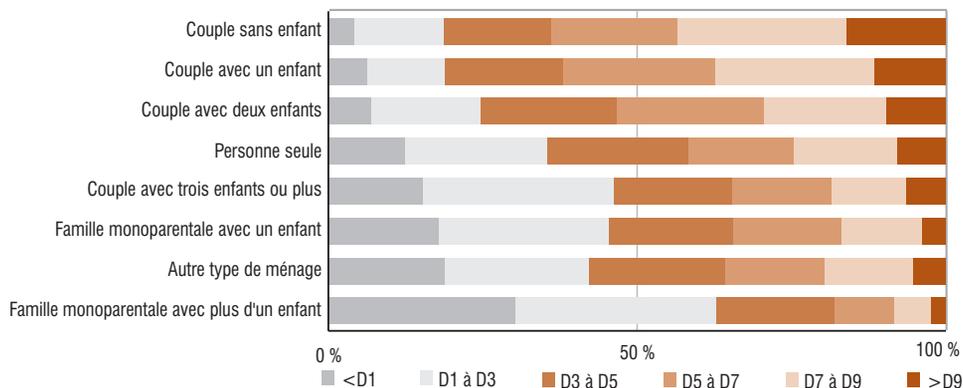
2. Niveau de vie selon le type de ménage

	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Part de la population (en %)
Personne seule sans enfant	18 850	14,3
Famille monoparentale avec un enfant	16 800	4,2
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	13 720	4,6
Couple sans enfant	24 830	23,9
Couple avec un enfant	22 280	14,8
Couple avec deux enfants	20 680	21,8
Couple avec trois enfants ou plus	17 370	12,8
Autre type de ménage	16 900	3,6
Ensemble	20 600	100,0

Champ : individus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

3. Répartition des personnes par tranche de niveau de vie selon le type de ménage en 2006



Champ : individus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

1.13 Activité et niveau de vie

En 2006, les personnes actives au sens du BIT (**actifs occupés** ou **chômeurs**) ont un niveau de vie supérieur de 6,4 % en moyenne à celui des **inactifs**. Le **niveau de vie** moyen d'un actif s'élève à 21 760 euros, celui d'un inactif à 20 450 euros. Mais la situation par rapport à l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen d'un chômeur est ainsi inférieur de 34,7 % à celui d'un actif occupé et de 28,4 % à celui d'un inactif. Le niveau de vie des retraités est de 21 540 euros par an, c'est-à-dire proche de celui des actifs. Même si les retraites sont plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. Enfin, le nombre d'**unités de consommation** des ménages retraités, inférieur à celui des ménages actifs, réduit les écarts de **revenu disponible** entre les deux types de ménage.

Les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage mais augmentent le nombre d'unités de consommation et diminuent ainsi le niveau de vie du ménage. Les autres inactifs (femmes au foyer, chômeurs non déclarés...) ont, parmi les inactifs, le niveau de vie le plus faible : 17 650 euros, soit 18,1 % de moins que les retraités et 11,9 % de moins que les étudiants. Mais ils bénéficient d'un niveau de vie moyen supérieur de 20,6 % à celui des chômeurs.

La pauvreté monétaire touche moins les actifs que les inactifs : 9,8 % des personnes

actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** alors que 15 % des inactifs sont dans cette situation. L'emploi constitue une forte protection contre la pauvreté. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,8 fois moins élevé pour les actifs occupés que pour les chômeurs : 35,4 % de ces derniers sont atteints par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,8 million de personnes actives occupées vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Les personnes actives ont plus souvent que les inactifs un niveau de vie supérieur au niveau de vie médian de l'ensemble de la population : 57,3 % contre 45,6 %. Les chômeurs se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : 58,5 % des chômeurs ont un niveau de vie inférieur au 3^e décile, 29,7 % appartiennent aux 10 % des personnes les plus modestes. Seuls 24,8 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les niveaux de vie des retraités sont moins dispersés que ceux des actifs, notamment grâce au minimum vieillesse qui assure un plancher minimum de revenu. Au 1^{er} janvier 2006, le minimum vieillesse s'élève à 610 euros par mois pour une personne seule et à 1 095 euros par mois pour un couple. De plus, le système de retraite qui assure des taux de remplacement plus élevés pour les bas salaires, favorise la concentration de ses bénéficiaires dans les niveaux de vie intermédiaires (entre le deuxième et le sixième décile). ■

Définitions

Actif occupé au sens du BIT : personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés.

Chômeur au sens du BIT : personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Inactif : personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur (jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Revenu disponible, unités de consommation : voir *Glossaire*.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

Activité et niveau de vie 1.13

1. Niveau de vie selon l'activité en 2006

en euros par an

	Moyenne	Médiane
Actifs occupés	22 430	19 490
Chômeurs	14 640	12 550
Actifs de 18 ans ou plus	21 760	18 980
Étudiants	20 040	16 890
Retraités	21 540	17 690
Autres inactifs	17 650	13 700
Inactifs de 18 ans ou plus	20 450	16 700
Enfants de moins de 18 ans	18 460	15 980
Ensemble de la population	20 600	17 600

Champ : individus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2006

	Ensemble des personnes (en milliers)	Personnes pauvres (en milliers)		Taux de pauvreté (en %)
		au seuil de 60 % de la médiane		
Actifs occupés	24 902	1 845		7,4
Chômeurs	2 317	820		35,4
Actifs de 18 ans ou plus	27 219	2 665		9,8
Étudiants	1 875	340		18,1
Retraités	12 462	1 197		9,6
Autres inactifs	4 594	1 302		28,3
Inactifs de 18 ans ou plus	18 931	2 839		15,0
Enfants de moins de 18 ans	13 321	2 358		17,7
Ensemble de la population	59 471	7 862		13,2

Champ : individus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

3. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2006

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	Total
Actifs occupés	5,4	6,5	8,0	9,3	10,5	11,4	12,1	12,5	12,5	11,8	100
Chômeurs	29,7	16,3	12,5	9,5	7,2	7,2	5,9	4,0	4,0	3,7	100
Actifs de 18 ans ou plus	7,5	7,3	8,4	9,3	10,2	11,0	11,6	11,8	11,8	11,1	100
Étudiants	13,5	12,5	9,6	8,7	8,9	10,0	8,6	8,5	9,5	10,2	100
Retraités	6,2	10,4	11,0	11,4	10,5	9,6	9,2	9,7	10,8	11,2	100
Autres inactifs	22,4	16,9	12,3	9,0	7,6	6,7	5,3	6,2	6,0	7,6	100
Inactifs de 18 ans ou plus	10,9	12,2	11,2	10,5	9,6	8,9	8,2	8,8	9,5	10,2	100
Enfants de moins de 18 ans	13,9	12,3	11,7	10,7	10,0	9,5	9,3	8,2	7,0	7,4	100
Ensemble de la population	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100

Champ : individus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

1.14 Âge et niveau de vie

En 2006, avec 17 760 euros annuels, les jeunes de 18 à 24 ans ont le **niveau de vie** le plus faible. Seulement 27,3 % d'entre eux ont accédé à un logement personnel, le cas échéant avec leur conjoint. Ce sont pour la majorité des **enfants** majeurs n'ayant pas encore quitté le foyer familial. Dans ce cas, ils sont souvent dépendants financièrement et représentent donc une charge supplémentaire dans le ménage non compensée par les prestations, ce qui explique en partie leur faible niveau de vie, partagé par tous les membres du ménage. Par ailleurs, 79,3 % des 18-24 ans qui sont personne de référence de leur ménage ou conjoint de celui-ci n'ont pas d'enfant. Leur faible niveau de vie s'explique davantage par des revenus d'activité en moyenne inférieurs à 60 % de ceux de l'ensemble de la population et des transferts sociaux globalement plus bas que la moyenne. Les jeunes adultes sont aussi ceux ayant le **taux de pauvreté** le plus élevé : 21 % des 18-24 ans vivent sous le **seuil de pauvreté** à 60 % de la médiane.

Les 25-29 ans sont plus de 83 % à vivre de façon autonome. Leurs revenus d'activité et les transferts sociaux qu'ils perçoivent, même s'ils sont encore inférieurs à la moyenne, leur permettent d'avoir des niveaux de vie moyen et médian nettement supérieurs aux plus jeunes. Leur taux de pauvreté est inférieur de 9,2 points à celui de la classe d'âge précédente.

72,9 % des individus âgés de 30 à 49 ans qui sont personne de référence ou conjoint vivent dans un ménage avec enfant (en 2006, l'âge moyen des femmes à la première naissance est de 29,7 ans). Malgré la présence plus fréquente d'enfants dans le ménage, le

niveau de vie moyen des 30-39 ans est supérieur de plus de 1 000 euros à celui des 25-29 ans. Ainsi, la charge d'enfants est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des personnes plus jeunes et des transferts sociaux plus importants, en particulier du fait des aides liées à la famille. Les 40-49 ans bénéficient, eux, des revenus d'activité les plus élevés. Mais c'est dans cette tranche d'âge que l'on rencontre le plus de familles nombreuses (près de la moitié des ménages avec trois enfants ou plus y figurent), ce qui explique le taux de pauvreté de 12,5 %, le plus élevé après celui des 18-24 ans.

Entre 50 et 64 ans, les enfants les plus âgés ont quitté le foyer familial et la taille des familles commence à se réduire ; 67,8 % des individus de cette classe d'âge, personne de référence ou conjoint, n'ont plus d'enfant dans le ménage. Du fait du départ des enfants ou de leur âge plus élevé, les transferts sociaux sont plus réduits que dans la tranche d'âge précédente. Le revenu d'activité est également moindre mais il est compensé par davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Globalement, les ménages étant de plus petite taille, les niveaux de vie de ces personnes sont les plus élevés : 24 120 euros par an en moyenne et 20 310 euros en médiane. Ils sont 15,5 % à se trouver au-delà du 9^e décile de niveau de vie.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue en lien avec le passage à la retraite : en effet, les pensions et retraites ne compensent pas les revenus d'activité antérieurs. Malgré un niveau de vie plus faible que la classe d'âge précédente, le taux de pauvreté des personnes âgées de 65 ans ou plus est le plus bas (10,0 %). ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Revenu disponible, unités de consommation : voir *Glossaire*.

Enfant : dans cette fiche, le terme d'enfant est utilisé sans limite d'âge.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. De façon complémentaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans ou plus

	Répartition par âge (en %)	Niveau de vie (en euros par an)		Taux de pauvreté (en %)
		Moyenne	Médiane	
18 - 24 ans	10,4	17 760	15 870	21,0
25 - 29 ans	8,2	19 210	18 100	11,8
30 - 39 ans	18,0	20 230	18 020	10,6
40 - 49 ans	18,5	20 840	18 040	12,5
50 - 64 ans	24,1	24 120	20 310	10,3
65 ans ou plus	20,8	21 580	17 270	10,0
Ensemble des 18 ans ou plus	100,0	21 220	18 100	11,9

Champ : personnes de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

2. Répartition des personnes de 18 ans ou plus selon la tranche de niveau de vie

en %

	Inférieur à D1	D1 à D3	D3 à D5	D5 à D7	D7 à D9	Supérieur à D9	Total
18 - 24 ans	18,5	23,2	19,7	19,4	13,7	5,5	100
25 - 29 ans	10,0	17,9	22,1	24,2	21,2	4,6	100
30 - 39 ans	8,8	20,2	21,5	21,8	20,2	7,5	100
40 - 49 ans	10,7	19,8	20,0	20,7	19,1	9,7	100
50 - 64 ans	8,7	15,4	16,3	19,4	24,7	15,5	100
65 ans ou plus	7,7	24,5	22,3	17,2	17,8	10,5	100
Ensemble des 18 ans ou plus	10,0	20,0	20,0	20,0	20,0	10,0	100

Champ : personnes de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

1.15 Niveau de vie et pauvreté des enfants

Le niveau de vie moyen des moins de 18 ans s'élève en 2006 à 18 460 euros par an, soit 89,6 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Ceci reflète le fait que le niveau de vie des ménages comprenant des enfants est inférieur à la moyenne, puisque, par définition, le niveau de vie d'un **enfant** correspond à celui des individus du ménage dans lequel il vit. D'un point de vue monétaire, un enfant constitue une charge financière alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage. De plus, même si l'enfant ouvre droit à un certain nombre de prestations et à des barèmes particuliers (allocations logement, impôts,...), leurs montants ne compensent généralement pas son coût ici estimé à partir de l'échelle d'équivalence utilisée (0,3 ou 0,5 unité de consommation selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans).

Ces résultats se retrouvent en termes de pauvreté. En 2006, 17,7 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 13,2 % de la population totale. 2,4 millions d'enfants vivent ainsi dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Passé le cap de la petite enfance, le taux de pauvreté des moins de 18 ans augmente avec l'âge. Les enfants les plus jeunes sont les moins exposés à la pauvreté, tandis que les plus âgés sont les plus touchés. Les besoins des enfants, croissants avec l'âge et pris en compte à travers l'échelle d'équivalence, expliquent en partie ce constat. Les enfants jeunes ont moins souvent des frères et sœurs

et font donc partie de ménages ayant moins de charges de famille. En outre, ils vivent plus souvent avec leurs deux parents et donc dans des ménages disposant de davantage d'apporteurs de ressources. Ainsi, seuls 13,5 % des moins de trois ans vivent dans une famille monoparentale, contre 20 % des 15-17 ans.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur ont un niveau de vie proche de celui des enfants uniques (ou restés seul enfant au foyer parental). Dès qu'un 3^e enfant est présent dans le ménage, le risque de pauvreté augmente et croît régulièrement avec la taille de la fratrie. La proportion d'enfants pauvres passe de 13,2 % pour ceux qui vivent avec un seul frère ou sœur à 49,1 % à partir de quatre frères et sœurs. La moitié des enfants pauvres vit avec au moins deux frères ou sœurs de moins de 25 ans.

Le risque de pauvreté des enfants dépend également de la situation de leurs parents, ou de celle de la personne de référence du ménage, vis-à-vis du marché de l'emploi. La grande majorité des parents sont en effet des personnes en âge de travailler. C'est dans les ménages affectés par le chômage ou inactifs que la pauvreté des enfants est la plus fréquente : lorsque les deux parents sont au chômage, le taux de pauvreté est de 73,3 % ; il est supérieur à 75 % lorsque le parent est seul et sans emploi. Au contraire, vivre avec deux parents actifs occupés préserve les enfants de la pauvreté : le taux de pauvreté passe alors à 4,6 %. ■

Définitions

Enfants : il s'agit ici des personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.

Pour en savoir plus

- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, juin 2005.
- « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », *Document de travail de la DSDS*, n° 0304, Insee, 2003.
- « Les aides publiques en direction des familles. Ampleur et incidences sur les niveaux de vie », Haut Conseil de la population et de la famille, février 2003.

Niveau de vie et pauvreté des enfants 1.15

1. Niveau de vie moyen des enfants et des adultes

	Montant annuel (en euros)	En proportion de la moyenne de l'ensemble (en %)
Enfants de moins de 18 ans	18 460	89,6
Adultes de 18 à 64 ans	21 130	102,6
Adultes de 65 ans ou plus	21 580	104,8
Ensemble	20 600	100,0

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

2. Pauvreté des enfants selon l'âge

	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
Moins de 3 ans	16,7	367
De 3 à 5 ans	15,9	357
De 6 à 8 ans	16,9	391
De 9 à 11 ans	17,4	379
De 12 à 14 ans	17,6	383
De 15 à 17 ans	21,6	481
Ensemble des enfants	17,7	2 358
Adultes de 18 à 64 ans	12,4	4 543
Adultes de 65 ans ou plus	10,0	961
Ensemble	13,2	7 862

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
0	19 590	14,7	384
1	19 520	13,2	813
2	17 770	18,2	571
3	13 940	37,8	363
4 ou plus	11 980	49,1	227
Ensemble	18 460	17,7	2 358

Champ : personnes de moins de 18 ans vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents

Position des parents sur le marché du travail	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition des enfants	
			pauvres (en %)	non pauvres (en %)
Parents en couple	19 490	13,2	61,5	86,8
actif occupé, actif occupé	21 620	4,6	13,6	60,4
actif occupé, chômeur	16 840	17,0	5,6	5,9
actif occupé, inactif	16 670	22,6	25,7	18,9
chômeur, chômeur	9 810	73,3	3,0	0,2
chômeur, inactif	9 270	72,5	7,3	0,5
inactif, inactif	11 910	60,8	6,3	0,9
Parent isolé	13 520	39,3	32,4	10,8
actif occupé	15 640	18,9	10,3	9,5
chômeur	9 540	76,9	7,8	0,6
inactif	9 220	80,8	14,3	0,7
Autre type de ménage	14 330	35,4	6,1	2,4
Ensemble	18 460	17,7	100,0	100,0

Champ : personnes de moins de 18 ans vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents, tous deux actifs occupés, disposent d'un niveau de vie moyen de 21 620 euros. 4,6 % d'entre eux sont pauvres. 13,6 % des enfants pauvres vivent dans cette configuration familiale, contre 60,4 % des enfants non pauvres.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

1.16 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2006, les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent 16,1 % de la population vivant en ménage ordinaire. Les personnes qui vivent en institution sont exclues du champ de l'étude. Le **niveau de vie** moyen des personnes de plus de 65 ans est de 21 580 euros par an. Si le niveau de vie reste en moyenne à peu près constant entre 65 et 74 ans, autour de 22 580 euros, il est significativement plus faible au-delà de 75 ans, pour se fixer à 20 570 euros par an. De ce fait, alors que globalement 10 % des personnes âgées de 65 ans ou plus soit 961 000 personnes sont pauvres, le **taux de pauvreté** atteint 11,9 % en moyenne après 75 ans.

Bien que moins pauvres que la moyenne, les personnes âgées sont relativement plus nombreuses dans la moitié de population la plus modeste en termes de niveau de vie. Ainsi, les personnes âgées sont surreprésentées entre les 2^e et 4^e déciles de la distribution des niveaux de vie. Elles constituent plus de 18 % de ce groupe, soit 2 à 3 points de plus que leur part dans l'ensemble de la population. Cette surreprésentation s'observe également au sein des 5 % des personnes les plus aisées, les personnes de plus de 65 ans constituant plus de 19 % de cette population. Il faut néanmoins préciser que l'enquête Revenus fiscaux et sociaux ne

tient pas compte de l'avantage d'être propriétaire de son logement dans la mesure du niveau de vie. Or, les personnes âgées, plus souvent dans ce cas, verraient leur niveau de vie relatif sensiblement amélioré si on tenait compte de l'économie que procure le non-paiement d'un loyer.

Le **minimum vieillesse** reste un dispositif essentiel de la protection sociale des personnes âgées les plus démunies. La part des personnes âgées vivant dans un ménage dont un membre au moins perçoit le minimum vieillesse atteint 42,2 % parmi les 10 % des personnes les plus modestes et 15,4 % parmi les 10 % qui ont un niveau de vie immédiatement supérieur. Cette proportion tombe à moins de 2 % au niveau de la médiane de la distribution des niveaux de vie et encore moins au-delà. En moyenne, 6,1 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins un des membres bénéficie du minimum vieillesse.

Les personnes âgées de 75 ans ou plus (61 % d'entre elles sont des femmes) ont plus fréquemment un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian. En effet, à partir de 75 ans, 55,5 % des seniors sont dans ce cas, contre 46,1 % pour la tranche d'âge des 65-69 ans et 50,6 % pour la tranche d'âge des 70-74 ans. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Minimum vieillesse : minimum social qui permet aux personnes de 65 ans ou plus (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail) d'atteindre en 2006 un revenu égal à 610 euros par mois pour une personne seule et 1 095 euros par mois pour un couple.

Revenu disponible, unités de consommation : voir *Glossaire*.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. De façon complémentaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Pour en savoir plus

- « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux », dans cet ouvrage.
- « Le patrimoine des ménages retraités », dans cet ouvrage.
- « Les allocataires du minimum vieillesse », *Études et Résultats* n°631, Drees, avril 2008.
- « Les personnes âgées », *Insee Références*, édition 2005.

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.16

1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées

	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
De 65 à 69 ans	22 460	8,1	199
De 70 à 74 ans	22 690	8,2	197
75 ans ou plus	20 570	11,9	565
Ensemble des personnes âgées	21 580	10,0	961

Champ : personnes âgées de 65 ans ou plus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

2. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie

en %

Tranche de niveau de vie	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part de retraités vivant dans un ménage percevant le minimum vieillesse
Inférieur à D1	10,2	42,2
D1 à D2	18,2	15,4
D2 à D3	19,0	5,6
D3 à D4	19,2	3,1
D4 à D5	17,0	1,8
D5 à D6	15,2	1,9
D6 à D7	14,0	0,7
D7 à D8	14,1	0,9
D8 à D9	16,3	0,5
D9 à C95	16,8	0,0
Supérieur à C95	19,2	0,0
Ensemble de la population	16,1	6,1

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 10,2 % sont des personnes âgées de 65 ans ou plus et 42,2 % sont des retraités vivant dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95^e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

3. Répartition des personnes âgées selon le niveau de vie

en %

Tranche de niveau de vie	De 65 à 69 ans	De 70 à 74 ans	75 ans ou plus	Ensemble des personnes âgées
Inférieur à D1	5,2	5,4	7,4	6,3
D1 à D2	9,1	10,6	12,7	11,3
D2 à D3	9,9	11,6	12,9	11,8
D3 à D4	11,2	12,7	11,9	11,9
D4 à D5	10,7	10,3	10,6	10,6
D5 à D6	10,3	9,5	9,0	9,4
D6 à D7	9,6	9,0	8,0	8,7
D7 à D8	9,7	8,8	8,3	8,8
D8 à D9	12,1	9,8	9,2	10,1
Supérieur à D9	12,2	12,3	10,0	11,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : personnes âgées de 65 ans ou plus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

1.17 Revenu disponible et niveau de vie par sexe

Le revenu individuel considéré ici inclut les traitements et salaires, les indemnités de chômage, les retraites, les pensions alimentaires ainsi que les rentes viagères. Les femmes salariées ou au chômage perçoivent des revenus individuels inférieurs en moyenne de 25 % à ceux des hommes dans la même situation. Leurs revenus individuels, de l'ordre de 50 % des revenus masculins pour les plus bas revenus, se rapprochent ensuite de ceux des hommes pour se stabiliser autour de 80 % des revenus masculins dans les tranches de revenus médianes, puis s'en éloignent à nouveau lorsqu'on atteint les plus hauts revenus. Les revenus féminins sont inférieurs à leurs équivalents masculins de près d'un quart au-delà du dernier décile. Les inégalités de revenus entre les femmes sont plus fortes que les inégalités entre les hommes (**rapport interdécile** de 8,3 contre 5,7 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution, près de deux fois plus forte que pour les hommes.

Ces différences résultent en partie des durées de travail des femmes, en moyenne plus courtes, avec notamment le temps partiel qui concerne 30 % des femmes contre 5 % des hommes. Néanmoins, à temps complet ou non, les femmes ont un salaire horaire plus faible que celui des hommes (-19 % pour les temps complets), ce qui amène à considérer d'autres facteurs, tels que le niveau d'éducation, l'expérience professionnelle, les interruptions de carrière. Au cours des dix dernières années, les salaires du secteur privé des hommes et des femmes se sont cependant rapprochés.

Les retraites féminines sont également beaucoup plus faibles : la retraite moyenne

d'une femme est égale à 46 % de celle d'un homme. Les femmes actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins d'années que les hommes et sur des salaires plus faibles. Les femmes ayant effectué une carrière complète perçoivent une pension de retraite inférieure de 36 % à celle des hommes.

En passant du revenu individuel au niveau de vie qui, calculé à l'échelle du ménage, est identique pour tous ses membres, les inégalités entre hommes et femmes s'atténuent évidemment. Les écarts de niveau de vie entre hommes et femmes sont les plus importants au sein des familles monoparentales : celui des mères isolées représente 81 % en moyenne de celui des pères isolés.

Les femmes ont plus fréquemment que les hommes un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. 23,2 % des femmes âgées de 18 à 24 ans sont pauvres contre 18,9 % des hommes du même âge. Les taux sont relativement proches entre 25 et 55 ans, la pauvreté touchant moins les hommes, quelle que soit la tranche d'âge. La différence s'explique principalement par un taux de pauvreté plus important pour les mères isolées (35,6 %). Le taux de pauvreté le plus bas concerne les personnes de 55 à 75 ans, hommes comme femmes. Il est plus fort en revanche au-delà de 75 ans, particulièrement pour les femmes, dont le taux de pauvreté atteint alors 13,6 %. La perte du conjoint, plus fréquente chez les femmes dont l'espérance de vie est plus élevée, entraîne souvent une dégradation de la situation financière. Les femmes voient alors les revenus tirés des retraites se réduire, notamment pour les anciennes générations au sein desquelles l'activité féminine était moins répandue. ■

Définitions

Rapport interdécile : rapport entre le revenu plancher des 10 % des individus les mieux rémunérés (D9, 9^e décile) et le revenu plafond des 10 % des individus les moins bien rémunérés (D1, 1^{er} décile).

Pour en savoir plus

- « Du revenu salarial au niveau de vie », dans cet ouvrage.
- « Femmes et hommes - Regards sur la parité », *Insee Références*, 2008.
- « Les inégalités de niveau de vie des femmes en couple », *Études et résultats*, Drees, mars 2007.
- « Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité », rapport à la ministre chargée de la parité, *La Documentation française*, 2005.

Revenu disponible et niveau de vie par sexe 1.17

1. Pauvreté et niveau de vie des personnes selon le type de ménage

Type de ménage	Nombre total de personnes (en milliers)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie moyen (en euros par an)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	48 747	6 756	13,9	20 380
Personnes seules	5 066	885	17,5	18 650
Hommes inactifs	492	164	33,4	14 770
Hommes actifs	2 288	335	14,7	19 520
Femmes inactives	569	163	28,6	16 340
Femmes actives	1 717	223	13,0	19 360
Familles monoparentales	4 702	1 560	33,2	14 690
Pères	673	124	18,4	17 520
Mères inactives	925	629	68,0	11 020
Mères actives	3 104	807	26,0	15 170
Couples	37 185	3 897	10,5	21 510
Couples d'inactifs avec ou sans enfant	2 661	529	19,9	19 670
Homme inactif - femme active avec ou sans enfant	2 199	308	14,0	20 550
Homme actif - femme inactives sans enfant	1 153	130	11,3	25 260
Homme actif - femme inactives avec un enfant	1 146	249	21,7	21 020
Homme actif - femme inactives avec deux enfants	2 309	444	19,2	17 600
Homme actif - femme inactives avec trois enfants ou plus	2 536	766	30,2	15 720
Couples d'actifs sans enfant	4 716	208	4,4	26 930
Couples d'actifs avec un enfant	6 203	289	4,7	22 920
Couples d'actifs avec deux enfants	9 810	511	5,2	21 900
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 452	463	10,4	19 000
Ménages complexes	1 794	414	23,1	16 810
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	10 724	1 106	10,3	21 600
Personnes seules	3 391	525	15,5	19 120
Couples	6 357	463	7,3	23 340
Ensemble	59 471	7 862	13,2	20 600

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Notes : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

La pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

2. Distribution des revenus individuels selon le sexe

Fractile du revenu	Revenu individuel (en euros par an)		Rapport F/H
	Femmes	Hommes	
D1	3 490	6 730	0,52
D2	8 300	12 910	0,64
D3	11 500	15 390	0,75
D4	13 800	17 260	0,80
D5 (médiane)	15 630	19 280	0,81
D6	17 640	21 630	0,82
D7	20 030	24 670	0,81
D8	23 340	29 400	0,79
D9	29 080	38 220	0,76
95 ^e centile	34 710	48 350	0,72
D9/D1	8,3	5,7	
D5/D1	4,5	2,9	
D9/D5	1,9	2,0	

Champ : personnes salariées ou chômeurs en France métropolitaine appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : les 10 % de femmes salariées ou chômeuses les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel inférieur à 3 490 euros par an.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

3. Pauvreté selon l'âge et le sexe

Âge	Femmes		Hommes	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Moins de 18 ans	1 142	17,6	1 216	17,8
18 - 24 ans	551	23,2	454	18,9
25 - 34 ans	470	12,0	369	9,5
35 - 44 ans	577	13,2	474	11,2
45 - 54 ans	516	12,1	429	10,6
55 - 64 ans	359	9,9	344	10,0
65 - 74 ans	224	8,5	172	7,7
75 ans ou plus	397	13,6	168	9,3
Ensemble	4 236	13,9	3 626	12,5

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

1.18 Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle

En 2006, les personnes exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, en particulier profession libérale, jouissent du **niveau de vie** moyen le plus élevé, soit 33 480 euros par an. Cela représente pratiquement deux fois le niveau de vie moyen des ouvriers et 1,8 fois celui des employés. Ces différences sont avant tout la conséquence de revenus d'activité et de patrimoine plus importants chez les premiers. Le niveau de vie moyen des retraités est de 21 540 euros, soit un niveau proche de celui des professions intermédiaires. Même si le montant des retraites est en moyenne plus faible que celui des salaires, la détention d'un patrimoine plus élevé chez les plus âgés génère des revenus qui leur permettent d'avoir un niveau de vie supérieur de 4,6 % au niveau de vie moyen.

Au sein même de chaque catégorie socioprofessionnelle, les situations restent diversifiées. Si le **rapport interdécile** (D9/D1) s'établit entre 2,4 et 2,6 pour les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires ; il atteint en revanche 6,5 pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Au sein de cette dernière catégorie, les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 7 620 euros par an, les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 49 520 euros. Le rapport interdécile est égal à 3 chez les cadres et professions libérales, les 10 % les plus aisés ayant un niveau de vie supérieur à 51 930 euros.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie. En effet, 15,7 % d'entre eux disposent d'un niveau de

vie inférieur au premier **décile** et 21,6 % supérieur au dernier décile. Pour 89 % des cadres et professions libérales, le niveau de vie est supérieur à la médiane et 70 % d'entre eux appartiennent même aux 20 % des personnes les plus aisées. En revanche, 61 % des ouvriers ont un niveau de vie inférieur à la médiane. Les niveaux de vie des retraités sont moins dispersés que ceux des autres catégories, notamment grâce au **minimum vieillesse** qui assure un plancher minimum de revenu.

Seules 36,3 % des personnes sans activité professionnelle ont un niveau de vie supérieur à la médiane. Cette catégorie, qui regroupe par exemple les adultes non retraités ne souhaitant pas exercer d'emploi, mais également les enfants, est aussi la plus touchée par la pauvreté, avec un taux de pauvreté à 24,6 %, alors que celui des ouvriers (13,1 %) est très proche de la moyenne. À l'opposé, 2,5 % des cadres et professions libérales sont pauvres.

En moyenne, un ménage dont la personne de référence est cadre dispose d'un revenu après transferts et impôts double de celui d'un ménage d'ouvrier ou d'employé. Chez ces derniers, en 2006, le revenu disponible se compose pour plus de 12 % de transferts sociaux. Ces prestations peuvent constituer jusqu'à 20 % du revenu disponible pour les ménages dont la personne de référence est sans activité professionnelle. Les impôts représentent quant à eux près de 15 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est cadre, artisan, commerçant ou chef d'entreprise. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC).

Déciles : au nombre de 9 (D1 à D9), partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des individus ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Rapport interdécile : rapport du 9^e au 1^{er} décile (D9/D1).

Minimum vieillesse : minimum social qui permet aux personnes de 65 ans ou plus (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail) d'atteindre en 2006 un revenu égal à 610 euros par mois pour une personne seule et 1 095 euros par mois pour un couple.

Revenu disponible, unités de consommation : voir *Glossaire*.

Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle 1.18

1. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon la catégorie socioprofessionnelle des personnes

Personne	montants annuels en euros							Taux de pauvreté (en %)
	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	
Agriculteur ¹	17 890	6 480	15 060	30 400	4,7	2,3	2,0	24,1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	26 740	7 620	19 070	49 520	6,5	2,5	2,6	18,9
Cadre et profession intellectuelle supérieure	33 480	17 040	29 330	51 930	3,0	1,7	1,8	2,5
Profession intermédiaire	23 110	13 280	21 290	33 890	2,6	1,6	1,6	4,5
Employé	18 350	10 350	17 170	26 760	2,6	1,7	1,6	10,8
Ouvrier	16 770	9 880	16 070	24 080	2,4	1,6	1,5	13,1
Retraité	21 540	10 660	17 690	34 650	3,3	1,7	2,0	9,6
Autre personne sans activité professionnelle	18 040	7 840	14 750	30 360	3,9	1,9	2,1	24,6
Ensemble	20 600	9 720	17 600	33 190	3,4	1,8	1,9	13,2

1. Les niveaux de vie des agriculteurs ne sont pas directement comparables à ceux des autres catégories. Relevant de différents régimes d'imposition, les revenus agricoles sont réestimés en fonction de ces régimes.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % d'ouvriers appartenant aux ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 9 880 euros.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

2. Répartition des personnes par tranche de niveau de vie selon leur catégorie socioprofessionnelle

Personne	en %										Total
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Agriculteur ¹	20,4	12,6	11,1	9,3	11,0	6,6	7,5	7,0	7,2	7,3	100
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	15,7	8,1	6,5	7,1	6,6	8,3	6,8	8,3	11,0	21,6	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	1,9	1,4	1,9	2,2	3,6	4,9	8,5	13,4	24,5	37,7	100
Profession intermédiaire	3,5	3,6	4,8	6,5	9,6	12,4	14,8	17,2	16,8	10,8	100
Employé	8,1	9,0	11,1	12,4	12,1	12,9	12,1	10,7	7,6	4,0	100
Ouvrier	9,5	11,6	12,8	13,4	13,8	12,4	11,5	8,4	5,1	1,5	100
Retraité	6,2	10,4	11,0	11,4	10,5	9,6	9,2	9,7	10,8	11,2	100
Autre personne sans activité professionnelle	19,4	14,8	11,9	9,4	8,2	7,9	7,0	6,8	7,0	7,6	100
Ensemble	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100

1. Voir note de la figure 1.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie individuels.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

3. Revenu disponible du ménage selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Personne de référence du ménage	Composition du revenu disponible (en %)				Montant annuel moyen (en euros)
	Revenus d'activité et du patrimoine	Prestations	Impôts	Total	
Agriculteur ¹	101,7	8,0	-9,7	100	33 510
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	109,5	5,5	-15,0	100	48 800
Cadre et profession intellectuelle supérieure	111,5	3,2	-14,7	100	56 060
Profession intermédiaire	103,2	5,6	-8,8	100	35 590
Employé	94,3	12,1	-6,4	100	24 470
Ouvrier	93,1	12,7	-5,8	100	28 430
Retraité	103,3	5,1	-8,4	100	27 800
Autre personne sans activité professionnelle	87,4	20,1	-7,5	100	19 810

1. Voir note de la figure 1.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

1.19 Revenu des personnes sans domicile

Les données sur les revenus des **sans-domicile** sont issues de l'enquête auprès des usagers des **services d'hébergement** et de distribution de repas chauds, dite Sans-domicile 2001. Cette enquête a été réalisée du 15 janvier au 15 février 2001 auprès des usagers francophones de 18 ans ou plus des agglomérations de plus de 20 000 habitants. Aussi, les étrangers non francophones, les sans-abri n'utilisant aucun des services retenus ou les sans-domicile des agglomérations de moins de 20 000 habitants n'ont pas été enquêtés.

En 2001, le niveau de vie médian des personnes sans domicile est de 390 euros au cours du mois précédent l'enquête. La même année, celui des personnes de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire est de 1 230 euros par mois. Les principales sources de revenu des sans-domicile sont : les revenus du travail (29 %), le revenu minimum d'insertion (RMI, 22 %), les allocations de chômage (9 %), l'argent versé par une association (6 %), l'allocation d'adulte handicapé (AAH, 6 %) ou l'allocation de parent isolé (API, 5 %).

Pour prendre en compte l'hétérogénéité de la population des sans-domicile, cinq catégories de conditions de « **logement** », au sein desquelles les populations sont relativement homogènes, sont distinguées. Les sans-abri et les personnes hébergées dans les centres qu'elles doivent quitter le matin sont

majoritairement des hommes seuls. Les chambres d'hôtel sont plutôt occupées par des jeunes (moins de 30 ans) et les logements temporaires par des femmes ou des familles. Ainsi, les niveaux de vie médians vont de 310 euros mensuels pour les « sans-abri » à 460 euros pour les personnes hébergées dans un logement temporaire. Les dons d'associations constituent la troisième ressource principale, après le travail et le RMI, pour les personnes hébergées en chambre d'hôtel.

La plupart des personnes sans domicile étaient le mois précédent l'enquête en dessous du seuil de pauvreté. Les taux de pauvreté calculés dans cette fiche correspondent à l'ancienne série des enquêtes Revenus fiscaux (*voir le dossier « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux »*). Ces taux de pauvreté varient de 86 % pour les personnes en logement temporaire à 98 % pour les « sans-abri ». Par comparaison, toujours en 2001 et selon l'ancienne série des ERF, la pauvreté touche 12 % des adultes vivant en logement ordinaire.

Enfin, quatre sans-domicile sur dix ont des dettes à rembourser. Le montant moyen de ces dettes est de 2 270 euros et il atteint 3 980 chez les « sans-abri ». Ces montants n'ont pas été pris en compte dans le calcul des niveaux de vie. ■

Définitions

Sans-domicile : une personne est dite sans-domicile un jour donné si la nuit précédente, elle a été dans l'une ou l'autre des deux situations suivantes : soit elle a eu recours à un service d'hébergement, soit elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune).

Services d'hébergement : ce sont les centres d'hébergement et de réinsertion sociale assurant un hébergement, les centres maternels, les hôtels sociaux, les centres associatifs ou communaux, les places réservées à l'urgence dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs ou les foyers de travailleurs migrants, les résidences sociales, les chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics et les communautés de travail.

Logement : les cinq catégories de conditions de logement sont : les personnes occupant un lieu non prévu pour l'habitation dites personnes « sans-abri » (rue, abri de fortune, etc.), les personnes hébergées dans un centre avec départ obligatoire le matin, les personnes hébergées dans un centre sans départ obligatoire le matin, les personnes hébergées dans une chambre d'hôtel et les personnes hébergées dans un logement temporaire.

Pour en savoir plus

- « Hébergement et distribution de repas chauds - Le cas des sans-domicile », *Insee Première* n° 823, janvier 2002.

Revenu des personnes sans domicile 1.19

1. Sources de revenu des sans-domicile selon le type de « logement »

	Rue, abri de fortune	Centre avec départ le matin	Centre sans départ le matin	Chambre d'hôtel	Logement temporaire	Ensemble
Taux de bénéficiaires du RMI (en %)	31	23	23	20	22	23
Niveau de vie mensuel médian (en euros)	310	340	390	340	460	390
Principales sources de revenu (en %)						
Travail	22	25	26	29	35	29
RMI	32	22	24	21	18	22
AAH	5	6	7	9	5	6
API	0	0	5	3	8	5
Allocation de chômage	8	12	10	5	8	9
Don d'associations	5	3	9	16	5	6
Taux de pauvreté ¹ (en %)	98	90	86	91	86	88
Taux de personnes endettées (en %)	48	38	40	40	47	43
Montant moyen des dettes ² (en euros)	3 980	2 380	1 940	2 300	2 170	2 270

1. Le seuil de pauvreté (défini à 60 % de la médiane) est calculé à partir de l'enquête Revenus fiscaux 2001. Le taux de pauvreté indiqué ci-dessus correspond à l'ancienne série des enquêtes Revenus fiscaux. Les changements méthodologiques introduits à partir de l'enquête 2005 ont conduit à une révision à la hausse de 1 point du taux de pauvreté en 2005.

2. Afin de rendre cette moyenne plus robuste, les 5 % des montants les plus faibles et les plus élevés ont été éliminés.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants en France métropolitaine.

Sources : Insee, enquête Sans-domicile 2001, enquête Revenus Fiscaux 2001 ; État civil ; Cnaf.

2. Caractéristiques sociales des sans-domicile selon le type de « logement »

	Rue, abri de fortune	Centre avec départ le matin	Centre sans départ le matin	Chambre d'hôtel	Logement temporaire	Ensemble	Population générale ¹
en %							
Vit en couple	2	6	5	18	27	14	59
Vit seul	88	88	80	68	42	67	19
Vit avec enfant(s)	0	4	15	21	46	24	38
Femme	7	10	32	38	58	37	53
Étranger	26	41	25	27	28	29	8
Âge							
18-24 ans	13	17	20	41	23	21	13
25-29 ans	9	15	13	9	19	15	10
30-39 ans	25	29	26	22	28	27	11
40-49 ans	32	20	22	20	20	22	20
50-59 ans	17	13	15	8	8	12	17
60 ans ou plus	5	7	5	0	2	4	29
Activité²							
Travaille	18	15	34	19	33	29	81
Chômeur	47	49	37	46	39	41	8
Inactif	29	17	22	28	22	22	11
Pas le droit de travailler	5	19	7	7	6	8	ε

1. Personnes en logement ordinaire de 18 ans ou plus.

2. Les taux ont été calculés sur la population des 18-59 ans.

Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants en France métropolitaine, personnes de 18 ans ou plus pour la population générale.

Sources : Insee, enquête Sans-domicile 2001, enquête Emploi en continu 2002 ; État civil.